

LE COMBAT SYNDICALISTE

ORGANE DE PRESSE MENSUEL DE LA

CNT CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL

2€ NOV 06

L'HEURE EST VENUE DE BÂTIR UN AUTRE FUTUR. UN FUTUR SANS EXPLOITATION. UN FUTUR SANS DOMINATION. UN FUTUR ÉMANCIPÉ POUR DES HOMMES ET DES FEMMES LIBRES ET ÉGAUX. SALUTATIONS ANARCHOSYNDICALISTES ET SYNDICALISTES RÉVOLUTIONNAIRES. NUMÉRO 311.



LA VIE DU RAIL

Un vécu du syndicalisme à la SNCF. Interview de deux cheminots cénétistes qui nous décrivent leur parcours militant et la dégradation du service public de transport. **Voir page 5.**

LA CARTE SCOLAIRE

À défaut d'occuper la première place dans le budget 2007, l'éducation deviendrait-elle «le» sujet de la campagne présidentielle ? La carte scolaire préfigure le démantèlement du service public de l'éducation. **Voir page 3.**

LES CONSÉQUENCES DE LA GRÈVE

Suite à une grève, vos patrons tentent de vous faire payer : retenues sur salaire, amputation des congés payés, etc. Les règles juridiques à faire valoir se trouvent dans le second volet sur le droit de grève. **Voir page 6.**

INTERNATIONAL

Si en Colombie Coca-Cola assassine les syndicalistes, à Oaxaca, les barricades de la Commune réapparaissent. Les syndicats autonomes algériens luttent pour leurs libertés et leur indépendance, tandis qu'au Burkina Faso, la grève générale remporte une victoire prometteuse. **Voir pages 8 et 9.**

FICHAGE GÉNÉTIQUE

Faucheurs, antinucléaires, syndicalistes... Le flicage ADN s'attaque aux militants de tout poil. En cas de refus, vu les peines encourues, la solidarité s'impose. **Voir page 4.**

ÉDITIONS CNT-RP

En quinze ans, les éditions de la CNT-RP ont relevé le défi qu'elles s'étaient lancé : la formation historique et théorique, en évitant que la mémoire des luttes du mouvement ouvrier ne disparaisse. **Voir page 10.**

ET AUSSI...

Répression nucléaire à Bure	2
Cachan, un cachet dur à avaler	3
Emploi vie scolaire : privatisation rampante	3
Bébés : vos papiers !	4
Droit syndical dans la fonction publique	6
La CNT, c'est quoi ?	6
Le Sud, la dette et les truands	7
Où nous contacter	7
Starbucks Coffee licencie les syndicalistes	8
La Légende de Gemmel	10
Sarkozy : main basse sur les médias	11
Les violences subies par les femmes au travail	11
Abonnements	11

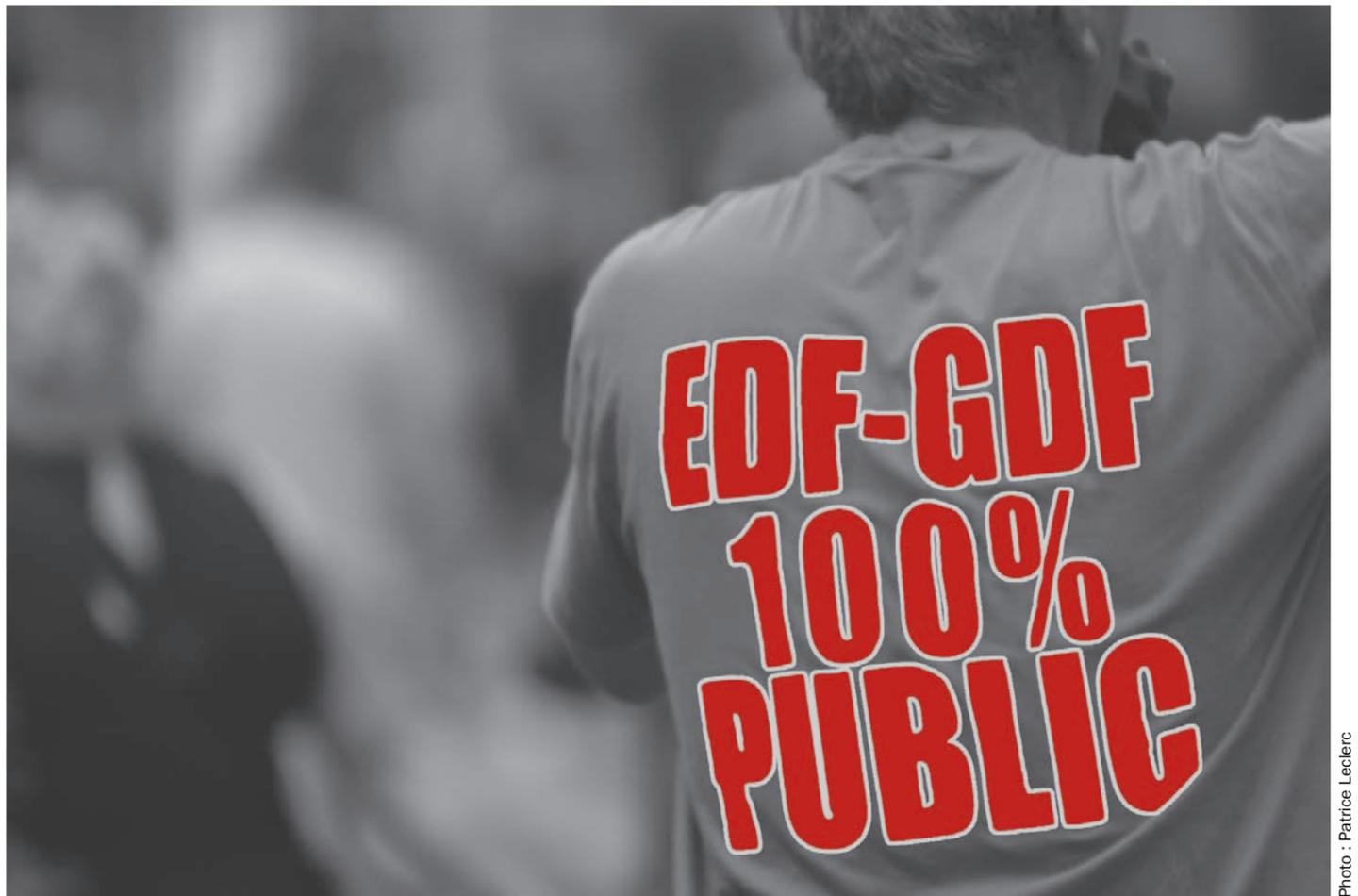


Photo : Patrice Leclerc

L'ÉNERGIE EST NOTRE DROIT

Privatisation et fusion de GDF avec Suez, capitaux d'EDF bientôt ouverts à des investisseurs privés, propagation du nucléaire... Les politiques énergétiques du gouvernement ouvrent la voie à une logique de rentabilité au bénéfice des actionnaires et au détriment des usagers, mais aussi de l'environnement. À Bure, des militants l'ont bien compris et remettent en cause, par les actes, cette politique énergétique. La lutte ne doit pas cesser !

Le gouvernement fait le forcing pour privatiser EDF et GDF. Au-delà des belles paroles, l'ouverture des capitaux à des investisseurs privés, devenant actionnaires, ouvre la voie à une logique de rentabilité et de profits. L'augmentation inévitable des tarifs et la concurrence exacerbée entre fournisseurs d'énergie se feront au détriment des usagers. Pour bien comprendre ces privatisations, il faut se placer dans un contexte et une logique d'ensemble. Le taux de profit diminue : les marchés sont saturés faute de demande solvable, et la concurrence pousse aux progrès de productivité par la technologie et la baisse des prix (délocalisations dans les pays à faible coût de main-d'œuvre). Par ailleurs, le capital cherche des endroits où investir. C'est tout trouvé : il suffit de privatiser le capital public et de le faire fonctionner suivant la logique de la maximisation des profits. D'où la privatisation de GDF, en attendant celle du transport d'électricité. On a un exemple récent de privatisation faite pour procurer au capital privé des occasions de profit : les autoroutes, payées par les usagers. Le gouvernement avait promis que les tarifs de péage resteraient réglementés. Mensonge : les autoroutes du Sud augmentent leur tarif de 2,6 %... Et les rendements sont aujourd'hui croissants : à investissement donné, plus on vend, plus le coût

de la dernière unité produite ne signifie rien car, passé un seuil (le point mort) d'unités vendues couvrant ledit investissement, tout ce qui l'excède est pur bénéfice et indépendant du prix des unités vendues, lequel peut baisser pour éliminer la concurrence. Le point mort est devenu ridiculement bas car aujourd'hui les coûts de production ne représentent qu'en moyenne 10 % du prix global de la marchandise et presque rien du prix unitaire des produits vendus (CD, DVD, etc.). Il s'agit alors de maîtriser les marchés de façon à vendre au maximum : les OPA, OPE, fusions, LBO (*leverage buy out*, achat par l'emprunt) permettent de phagociter les concurrents et de s'emparer de leurs parts de marché. Pour racheter un concurrent au meilleur prix, la solution est d'augmenter au maximum la valeur de ses propres titres, ou pour un concurrent racheté de vendre chèrement sa peau en maximisant la valeur de son action.

Quelle minorité de blocage ?

C'est ce qu'a fait GDF (ou Arcelor), valant deux fois moins que Suez, en vendant ses réserves de stockage souterrain de gaz au prix du marché (fonction du prix du pétrole) alors que ledit stock avait été acheté bien moins cher. Tant pis pour la sécurité d'approvisionnement due par un service public, et pour la nécessité de reconsti-

tuer le stock à un tarif bien supérieur. Valoriser le titre GDF par cette manipulation indécente permettrait de ne pas faire descendre la part de l'État dans le capital de GDF-Suez en dessous de 34 %, minorité de blocage, et le moins possible en dessous de 70 %, chiffre promis par l'État lors de la loi de transformation de GDF en SA en 2004 ! Le gouvernement a donc favorisé cette manœuvre. Elle n'a pas produit ses fruits (le titre GDF a même baissé) car le gouvernement a exigé médiatiquement de conserver une *golden share* (action qui donne un droit de veto) au cas où sa participation descendrait en dessous de la minorité de blocage et a fait mine devant l'opinion publique de vouloir continuer à régler les prix, en sachant qu'il ne le pourrait pas. GDF-Suez ne peut qu'augmenter les prix. D'abord, il faudra «rémunérer» les actionnaires avec un taux de profit cohérent avec les normes actuellement exigées par le capital financier et les fonds de pension (actionnaires très puissants, 15 %, dans tous les secteurs), sinon, ledit capital ira chercher fortune ailleurs. Dès lors, la position gouvernementale disant que les tarifs resteront réglementés dans la fusion est une ineptie. Ils sauteront pour cette raison. Et aussi parce que GDF en tant qu'entreprise publique pouvait négocier des tarifs à très long terme et stabilisés (peu influencés à court terme par les fluctuations du

(Suite en page 2)

La Confédération nationale du travail se joint au
Prix d'un appel local 0810 000 367 à partir d'un tél. fixe
BP 30423 - 35004 Rennes cedex
cnt@cnt-f.org www.cnt-f.org
LE COMBAT SYNDICALISTE
Les abonnements, la distribution et l'administration
CS c/o CNT 31 - 18 av. de la Gloire - 31500 Toulouse
cs-administration@cnt-f.org - tél. 08 72 58 35 90
La rédaction est au 33 rue des Vignoles, 75020 Paris
sa boîte mail est combat-syndicaliste@cnt-f.org



(Suite de la page 1)

marché) grâce au poids de la puissance publique étatique et aux relations d'État à État liées aux affaires internationales. Ce ne sera plus le cas. Et le gouvernement prétend que GDF-Suez sera une très grosse firme internationale pouvant peser sur les prix d'approvisionnement dans les négociations avec ses fournisseurs. C'est ridicule, car ladite fusion n'apportera que 20 % de poids en plus par rapport à ce que pesait déjà GDF tout seul dans le gaz. Les prix augmenteront : le privé sera de plus en plus soumis aux firmes de trading (de négoce à l'instant T), qui cherchent à bénéficier au maximum des différentiels de prix à court terme pour acheter le moins cher possible sur les marchés spot (instantanés) et revendre au prix maximum sur les marchés déficitaires, ce qui sera le cas si la sécurité d'approvisionnement n'est plus assurée.

Pénuries organisées

Or l'exemple de la Californie en 2001 a amplement montré que les producteurs n'avaient pas intérêt à investir afin d'organiser une pénurie faisant monter les prix. Une étude américaine vient de montrer que 30 % de la hausse récente des prix du pétrole étaient dus aux manœuvres des traders spéculant à la hausse. Ces manipulations promettent de sérieuses augmentations de prix : la capacité énergétique de l'Europe est déficitaire ; les prix finiront par se caler sur ceux des périodes de pénurie par suite d'une insuffisance d'investissements. En effet, la doctrine libérale européenne est qu'il n'y a pas besoin d'investir dans un pays car les différents pays peuvent dans un marché totalement libre acheter leurs manques les uns auprès des autres, certains pays (Norvège, Hollande) ayant des capacités inemployées et moins coûteuses. Cette doctrine est fondée sur la thèse des avantages comparatifs de Ricardo : chaque pays a intérêt à se spécialiser dans ses meilleurs domaines et à exporter. Tant pis pour le long terme, l'environnement et la sécurité des approvisionnements.

Les prix augmenteront d'autant plus que les préoccupations environnementales seront prises en compte et, en régime privé, répercutées sur les consommateurs sans aucun lissage par la puissance publique qui ne pourra plus intervenir pour imposer des contraintes aux firmes privées et leur faire payer une part des coûts sans répercussion sur les « clients ». De façon générale, il faut que le consommateur s'attende à une hausse des prix (essence, eau, énergie, transports, etc.)



pour des raisons de rareté accrue et de concurrence exacerbée. Mais ces hausses ne seront plus contrôlées par la puissance publique vu que les entreprises auront été privatisées à fond et feront tout pour protéger leur marge de profit.

C'est pourquoi les mensonges de la puissance publique en faveur de la fusion GDF-Suez incitent à penser qu'il ne s'agit que d'idéologie libérale. Il faut aussi faire plaisir à des amis comme Mestrallet, P-dg de Suez, en risque d'être débarqué si l'Enel (Italie) prenait possession de Suez afin de la démanteler. Rappelons que Suez, firme concussionnaire par le biais des concessions locales de pompes funèbres, de distribution et de traitement des eaux, de transports urbains, a été dirigée par M. Jérôme Monod, actuel conseiller très présent et écouté à l'Élysée...

Mais rester dans le giron de la puissance publique, comme actuellement EDF, ne garantit rien. EDF est tenue de racheter l'électricité des autoproducteurs (d'où la profusion d'éoliennes au mépris total de l'environnement) à un tarif très supérieur à son coût de revient. Cette subvention à des concurrents, qui torpille l'entreprise publique et fait monter les prix, est payée par une taxe sur les consommateurs. Les taxes sur l'électricité vont croître par le biais des tarifs augmentés et qui plus est surtaxés. Un exemple d'augmentation prochaine des tarifs : les entreprises qui avaient quitté le secteur public réglementé lors de l'ouverture du marché aux clients dits éligibles ont vu leur facture progresser de 66 %. Du coup, elles demandent, contrairement à la loi, à être réintégrées dans les tarifs réglementés. Les augmentations des tarifs privés, ouverts à la concurrence internationale et à la spéculation des traders, sont dues aux concurrents européens fonctionnant sur le charbon, le pétrole et le gaz, drastiquement augmentés suite aux besoins de la Chine et de l'Inde, à la raréfaction du pétrole et aux stratégies des grands producteurs, comme désormais la Russie pour le gaz. La France avait la chance de disposer d'un nucléaire pratiquement amorti. EDF ne se privait pas d'exporter aux tarifs internationaux ses excédents de production et exigera bientôt de vendre en France à la hauteur de la concurrence. Belle augmentation de prix en perspective, car EDF est déjà soumise en tant que SA à l'exigence de rentabilité sans cesse accrue. Or le gouvernement pour sauver les entreprises privées victimes de l'augmentation des tarifs de l'électricité, sans violer la loi interdisant leur retour dans le giron réglementé, vient de décider que EDF leur verserait une subvention de compensation entre le tarif du marché et le prix réglementé. Coût : 700 millions d'euros par an... à la charge des autres clients d'EDF, à savoir le consommateur lambda qui ne risque pas ainsi d'observer une baisse des tarifs.

Bernard  Énergie-RP

À l'heure où nous mettons sous presse, Pinault envisage de lancer une OPA sur le groupe SUEZ avec un partenaire, ce qui perturberait les plans du gouvernement...

LA JUSTICE FRAPPE BURE

Le 28 juillet 2006, une « manif-action » a tourné à l'affrontement entre manifestant-e-s et gendarmes devant l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA) à Bure (Meuse). Sur la soixantaine de militant-e-s réuni-e-s en marge du festival Décibels contre la poubelle, quatre personnes ont été arrêtées, nous-mêmes. Témoignages.

Après une interpellation violente, nous avons passé trente-six heures en garde à vue entre isolement total et interrogatoires. Puis le juge des libertés et de la détention nous a placé-e-s en détention provisoire trois jours, en attendant notre procès en comparution immédiate. Blanche a été enfermée à la prison pour femmes de Metz, Mickaël ainsi que Rémi et Thyl (de l'UL Poitiers) à Bar-le-Duc. Autre épreuve difficile pour nous qui n'avons jamais été derrière les barreaux : pression morale, isolement, fatigue, angoisse... Notre procès, le 1^{er} août, a duré cinq heures. Nous avons été reconnu-e-s coupables et condamné-e-s.

Au pays de la répression

Blanche, Mickaël et Thyl ont écopé de dix mois de prison avec sursis, deux ans de mise à l'épreuve et 3 000 euros de dommages et intérêts pour les gendarmes. Chefs d'inculpation : violences volontaires sur six agents de la force de l'ordre sans ITT (casqués et armés!), violences volontaires sur un vigile de l'ANDRA avec sept jours d'ITT (une entorse), provocation d'incendie volontaire sur le site (un feu de paille sur une grille en fer!) et dégradations de deux voitures de gendarmerie (une vitre cassée...). Rémi a pris six mois de prison avec sursis et deux ans de mise à l'épreuve pour provocation d'incendie volontaire. Et ce n'est pas fini : les dommages et intérêts de l'ANDRA et du vigile seront établis au tribunal civil de Bar-le-Duc le 13 novembre. L'ANDRA demande 127 400 euros pour nous quatre!

On ne sait pas comment remercier le soutien mis en place. Les potes, la famille, le collectif Bure-Stop, les élus, le réseau Sortir du nucléaire et de nombreuses personnes se sont investi-e-s dans l'urgence. Manif devant la prison, rendez-vous à la préfecture, contact des avocates... et 200 personnes au tribunal lors du procès. Une fois de plus, on voit que la solidarité est une arme!

Vision politique et militante

La répression que nous avons subie n'est pas un cas isolé. Les systèmes répressifs et violents de l'État sont de plus en plus présents sur les lieux de rassemblements militants. Syndicalistes, faucheurs volontaires, antipub, anti-G8, collectifs de sans-papiers, opposant-e-s aux nanotechnologies, antifascistes... La répression est le seul

moyen, pour l'État et les lobbies financiers et industriels, de faire taire ceux qui remettent en cause leur pouvoir sécuritaire et autoritariste.

Une description de la situation à Bure est nécessaire pour comprendre nos actes. En 1999, ce site est choisi pour construire « le centre d'enfouissement des déchets hautement radioactifs à vie longue en grande profondeur ». Déchets issus du cœur du réacteur nucléaire, ils sont extrêmement dangereux pendant des dizaines de milliers d'années. Il faut savoir qu'une poussière de plutonium suffit à provoquer un cancer du poumon. Aucune solution fiable et à long terme n'a été trouvée pour retraiter ces déchets. Organisations et citoyen-ne-s opposé-e-s à l'enfouissement fournissent un travail intensif ; plusieurs dizaines de milliers d'habitants de la région ont exigé un référendum sur la question du « dépôt nucléaire ». Pourtant une loi autorisant la pire gestion des déchets radioactifs dans la Meuse a été votée le 15 juin, en présence de 19 députés (sur 577...) à l'Assemblée.

Manifester notre engagement

Oui, de rage et de colère devant de telles dérives du système capitaliste autoritaire nous avons jeté quelques pierres et brûlé de la paille ! Même si ces moyens ne sont pas en accord avec notre idéal de paix, nous étions là pour manifester notre engagement pour un autre futur et contre le nucléo-fascisme. Ce soir-là, la diplomatie ne coulait pas dans nos veines ; nous avons vomi notre dégoût de ce monde qui ne nous convient pas et que nous voulons changer.

La lutte continue ! La révolte est légitime !

Thyl, Blanche, Rémi et Mickaël 
les quatre condamnés de Bar-le-Duc

1. Plus d'informations sur www.burestop.org (collectifs citoyens), www.stopbure.com (élus de Meuse et de Haute-Marne) et www.sortirdunucleaire.org (réseau du même nom).

Appel à la solidarité

Nous appelons à la solidarité : faites passer l'info, créez des collectifs, organisez des concerts... Et si vous pouvez, envoyez vos chèques à : CACENDR 54 - 5, rue du 15-septembre-1944 - 54320 Maxeville, avec la mention « solidarité procès Bar-le-Duc » sur un Post-it (spécifiez si vous désirez un reçu fiscal). Et signez la pétition sur www.local.attac.org/attach16.

CARTE SCOLAIRE ÉLECTORALE

À défaut d'occuper la première place dans le budget 2007, l'éducation serait-elle en passe de devenir « le » sujet de la campagne présidentielle ? Le matraquage sécuritaire céderait-il enfin la place à une réflexion sur le système éducatif ?

L'enjeu central de ces déclarations est de séduire les classes moyennes, particulièrement réceptives à tout ce qui touche l'école. Loin de dessiner les contours d'une école émancipatrice pour tous et toutes, il s'agit de préserver les acquis de quelques-uns, de flatter adroitement une certaine population espérant rejoindre les rangs de l'élite par le biais de l'école, bref de décomplexer ceux qui rêvent de creuser l'écart avec les milieux populaires pour se mettre à l'abri. Vite, il faut bien refermer les portes de l'ascenseur « social » juste derrière soi, sans se retourner...

Dans ce contexte, la fameuse carte scolaire a fait l'unanimité contre elle. De quoi s'agit-il ? Dans le cadre du service public, les élèves sont « sectorisés » et, au nom de la garantie d'une éducation identique pour tous, doivent fréquenter l'établissement scolaire de leur quartier. Afin de créer une certaine mixité sociale, un découpage géographique est censé mêler têtes blondes des quartiers huppés et têtes moins blondes des quartiers populaires...

Ce tableau idyllique ne résiste pas à l'épreuve des faits : la ségrégation urbaine est si forte que malgré les découpages habiles, bien malin est celui qui réussit à relier cités-dortoirs et centres-villes dorés. Par ailleurs, la définition de ces secteurs est devenu un enjeu électoral et financier (un établissement renommé fait grimper les prix de l'immobilier) où les notables locaux usent de tout leur poids pour tailler des secteurs qui contournent les exigences de mixité sociale. Enfin parce que les ghettos scolaires (sociaux et ethniques) sont une réalité attestée par des études comme celle de Georges Felouzis : « Dans certaines zones urbaines, il faudrait que 80 % des élèves issus de l'immigration changent d'établissement pour que la situation corresponde à une répartition moyenne. » (Parents n° 243, décembre 2005.)

Pourtant, loin de ces inégalités institutionnelles, la logique des pourfendeurs de la carte scolaire est tout autre : au prétexte que les dérogations à la carte scolaire déstabilisent le système, on réclame sa suppression. Un peu comme si sous prétexte que quelques automobilistes grillaient les feux rouges, on les balançait tous à la casse...



Technique de contournement classique de la carte scolaire par les familles aisées : choisir des options rares pour être accepté de fait dans des établissements hors-secteurs mais plus réputés. Une loi à deux classes... sociales.

Qu'en est-il justement de ces dérogations ? On en relève 30 %. Cette statistique intégrant les départs vers le privé (20 %), nous voilà donc avec 10 % de véritables dérogations. Selon Louis Maurin, directeur de l'Observatoire des inégalités, la moitié d'entre elles serait recevable (raisons familiales, de santé ou autres). Reste donc 5 %... de fraudeurs, venant essentiellement des milieux privilégiés socialement ou culturellement (les professeurs...).

Pourquoi alors cette urgence à vouloir réformer à tout prix le système ? L'enjeu est de séduire les classes moyennes et favorisées, que cette mixité « dérange ». L'utopie libérale d'un « marché de l'éducation », mais toujours estampillé « service public » pour ne pas heurter les bonnes consciences permettrait aux familles de « jouer » la concurrence entre les établissements.

Il existe entre cette mesure et la lutte réelle contre les inégalités sociales un véritable fossé que nul ne veut combler. Bâtir une école égalitaire et émancipatrice engage nombre d'autres choix : donner par exemple la priorité aux établissements classés en ZEP (zone d'éducation prioritaire) – contrairement aux orientations actuelles qui les maintiennent à peine hors de l'eau. Surtout, il s'agit d'avancer des pistes pour une autre éducation qui ne serait non plus calquée sur la perpétuation des élites et la légitimation des inégalités, mais plutôt sur la promotion d'une école au service des défavorisés, luttant contre les conservatismes scolaires, les replis sécuritaires, les valeurs de compétition et de sélection...

Ce n'est certainement pas dans les débats électoraux qui font de la peur de l'autre un argument de vente que se dessineront les solutions, mais bien dans les échanges et les pratiques des acteurs de l'éducation : personnels, parents, élèves, mobilisés pour « une révolution sociale, éducative et pédagogique »...

Grégory Chambat CNT Éducation 78

Encore un nouveau contrat précaire dans l'éducation nationale : les EVS !

Alors que les élèves des classes populaires ont besoin de personnels enseignants supplémentaires pour travailler en effectif réduit, pour s'adapter aux difficultés de chacun, le ministre de l'Éducation supprime 8 700 postes aux concours 2007 ! Pour pallier le manque « d'adultes » dans les écoles, il développe la précarité et crée les « emplois vie scolaire » (EVS)... Sans formation préalable et rémunérée, les « EVS » assureront différentes tâches éducatives et pédagogiques au sein des écoles (aide aux élèves handicapés, et à la surveillance des élèves, assistance aux directeurs d'école, etc.). La durée du contrat va de six mois minimum à trois ans maximum. Il n'y a aucune possibilité de prolonger le contrat, donc d'insérer le collègue arrivé en fin de contrat. Le ministère leur impose un temps de travail partiel, donc une rémunération partielle aussi : autour de 540 euros pour les contrats de 20 h. Autour de 700 euros pour les contrats de 26 heures ! Ces salariés ont droit à un vrai salaire pour vivre ! La CNT entend lutter contre la précarité et ce nouveau contrat. Nous réclamons le droit à un vrai salaire équivalent temps plein (si le ministère impose un temps partiel, qu'il assume !), une formation préalable et rémunérée pour tous les EVS, la titularisation de tous ceux qui le souhaitent en fin de contrat. Il faut se battre pour exiger que le seul recrutement possible soit celui de personnels avec un vrai statut.

Réclamons un vrai salaire avec les mêmes droits pour tous !

CACHAN: « FAIRE BRAS », FAIRE CORPS*

Le 13 septembre, Nicolas Sarkozy affirme au Sénat, à propos des familles expulsées du squat de Cachan, que « ceux qui n'ont pas de papiers ont vocation à être reconduits dans leur pays d'origine ». Le 17, alors qu'il se rend à l'école maternelle Port-Royal pour y chercher son enfant, un sans-papiers du gymnase de Cachan est arrêté par les policiers. Le 18, nouvelle arrestation : un père régularisé. Cette interpellation se déroule sous les yeux d'autres squatteurs et des soutiens aux « 1000 de Cachan », qui se précipitent pour s'interposer. Les policiers dispersent violemment l'attroupement. Les deux personnes arrêtées sont remises en liberté, le juge retenant la provocation policière comme cause des affrontements.



Photo : Gabriel Laurent

Le ministère de l'Intérieur a donc décidé de harceler les familles délogées, afin qu'elles acceptent les propositions préfectorales. Le gymnase devient un lieu d'enfermement. Les femmes ne veulent plus envoyer leurs enfants à l'école. La tension monte. Dès le 21, nous accompagnons les parents d'élèves aux écoles le matin et en fin d'après-midi.

Début octobre, le préfet Thomasini, ex-directeur de cabinet de Pasqua au ministère de l'Intérieur, se fait piéger par le magazine *Entrevue* ([http://blog.entrevue.fr/2006/10/gerald-dahan-piege-les-responsables-du-](http://blog.entrevue.fr/2006/10/gerald-dahan-piege-les-responsables-du-scandale-de-cachan/)

scandale-de-cachan/). Il prétend que les squatteurs veulent créer un « village africain en plein Paris » et que les Maliens et les Ivoiriens « tuent les nôtres ». Très vite, un accord est signé entre le ministère de l'Intérieur et l'association France terre d'asile (FTDA), qui s'impose comme ersatz à la responsabilité sociale et place les sans-papiers du gymnase, soit 158 personnes, dans des foyers et des hôtels. La division est réalisée. Les médias, les associations et les autorités se gardent bien d'évoquer la situation des 250 autres personnes, en situation régulière.

Déploiement des machines associatives

Les partis politiques impliqués (le PS, via le maire de Cachan, et l'UMP, via Sarkozy) mettent en branle leurs machines associatives subventionnées. Les représentants de SOS racisme (PS) et de la Licra (UMP, son président était au cabinet de Pasqua !) monopolisent les délégués des « 1000 de Cachan » lors de longues réunions. Après quelques jours et en l'absence du comité de soutien, un second accord est signé entre FTDA, SOS racisme, la Licra, le ministère de l'Intérieur, le maire de Cachan et les délégués exténués qui souhaitent préserver la vie des grévistes de la faim. La liste initiale du maire contenait 516 individus, la liste de relogement n'en contient plus que 371, répartis sur neuf sites. Étrange sous-évaluation.

Le 9 octobre, il reste plus de 150 personnes dans le gymnase. Les solutions se raréfient, et les hôtels réservés pour quelques jours deviennent la panacée. Les conflits commencent quand certains apprennent que leur nom est absent des listes. D'autres reviennent des hôtels vers lesquels ils ont été détournés sans information : et pour cause, aucun transport en commun à proximité, aucune possibilité de cuisiner ! Le nombre de sites se multiplie : plus de 25 au final. Le soir, le collectif de soutien se voit refuser l'accès au lieu de réunion dans un bâtiment municipal. Le 10, la mairie annonce que l'évacuation se fera dans la journée. Échec ! Mécontents, les employés municipaux encerclent le gymnase et en interdisent l'entrée. Le 11 octobre, une quarantaine de gilets jaunes, FO et

non-syndiqués, jouent aux vigiles de manière brutale. Enfin, un relogement est négocié pour les 55 derniers délogés du squat de Cachan. La situation reste alarmante pour ceux qui sont dans des hôtels payés pour moins de dix jours. Déjà, certains « relogés » sont à la rue, leurs hôtels étant réservés pour une seule nuit. Une page de l'histoire de la politique d'immigration se tourne dans l'indifférence.

Chérichat Éducation 94
Commission travailleurs migrants

* « Faire bras » consiste à prendre dans ses bras les enfants qui se précipitent sur vous aux abords du gymnase de Cachan passé 20 heures. Faire corps avec sa classe sociale, dans une lutte commune.

Grève pour la régularisation

Les 150 salariés de la blanchisserie Modeluxe à Chilly-Mazarin (Essonne) se sont mis en grève et ont occupé leur usine du 2 au 10 octobre en solidarité avec 22 d'entre eux qui ont été licenciés par l'entreprise parce qu'ils n'ont pu obtenir leur régularisation. La préfecture avait longtemps laissé les salariés travailler au profit de Modeluxe, dans des conditions de travail déplorables (non-respect des horaires, fuites dans la toiture, absence de WC décents et de douche, pas de chaussures adaptées, etc.), avant d'affirmer fin septembre qu'il n'y aurait pas de régularisation, mettant fin aux négociations avec la CGT locale qui soutenait les salariés. Au final, quatre sans-papiers ont été régularisés. Cette grève très atypique est un immense espoir. Elle est un acte de solidarité ouvrière contre les politiques d'immigration qui fabriquent la clandestinité dont profite le patronat pour faire des économies sur les salaires et les conditions de travail. Elle doit faire tache d'huile !



Photo : Gabriel Laurent

Rennes : étudiants sans frontières !

À la fin de l'année universitaire dernière, RESF et le collectif rennais de défense des sans-papiers avaient été alertés sur le cas d'une étudiante chinoise menacée d'expulsion.

À cette rentrée, un Réseau université sans frontières (RUSF), composé d'une cinquantaine d'étudiants et de travailleurs des deux universités rennaises, non organisés ou membres des premières orgas signataires (CNT Supérieur et Recherche, SUD étudiant-e-s, Unef, LCR), s'est constitué. Le 3 octobre, plusieurs cas d'étudiant-e-s, ukrainiens, chinois et vietnamiens, ont déjà été recensés.

Des réunions hebdomadaires ouvertes à tous ont lieu les mardis, campus Villejean, salle F5, à 18 heures. Des permanences quotidiennes sont mises en place de 12 h à 14 h :

- Rennes 1 : campus Beaulieu : local Unef, tél. : 02 23 23 59 35 ;
- Rennes 1 : campus Hoche : local Unef, tél. : 02 99 27 69 78 ;
- Rennes 1 : campus de droit : local Unef, tél. : 02 99 27 69 78 ;
- Rennes 2, campus Villejean : local CNT, bât. G, tél. : 02 99 14 14 76.

FLICAGE / FICHAGE ADN : tous présumés coupables

ADN : UNE LOI QUI ÉVOLUE SUR LE TAS

Créée par la loi en 1998, le FNAEG (Fichier national automatisé des empreintes génétiques) est une base de données permettant d'identifier un individu grâce à son ADN. Initialement créé pour les « délinquants » sexuels, étendu aux actes de tortures, de terrorisme, de crime avec violences volontaires, par le gouvernement Jospin, Sarkozy enfonce le clou et amplifie ce fichage en 2003.

Le fichage génétique concerne maintenant 137 infractions. Les suspects (donc présumés innocents) peuvent être recensés dans ce fichier sur simple demande d'un magistrat ou enquêteur. Les exceptions faites à cette loi sont assez significatives de l'esprit même du texte : les auteurs d'abus de biens sociaux, de corruption ou de trafic d'influence sont intouchables et ne sont donc pas concernés, alors que les empreintes génétiques des militants peuvent être conservées quarante ans à la FNAEG.

Afin de contrer toute velléité de rébellion, les personnes refusant de donner leur ADN risquent un an de prison et 15 000 euros d'amende, peine cumulable avec celle encourue pour le délit (encore une fois, c'est le principe de la double peine). Cet acharnement montre à quel point Sarkozy et sa bande tiennent à fichier et à intimider toute la population et plus particulièrement, comme l'ont montré plusieurs affaires récentes, les syndicalistes, les jeunes arrêtés lors des manif anti-CPE, les sans-papiers, etc.

Sous couvert de prévention, Sarkozy nous impose un système totalitaire. Il utilise des méthodes dangereusement liées à une société policière, qui ne sont pas sans rappeler les méthodes connues pendant la Seconde Guerre mondiale (la rafle du Vel'd'Hiv a été grandement facilitée par le contenu des fichiers de la police...).

Les avancées technologiques permettent le fichage massif de l'ensemble de la population, de la petite et la grosse délinquance, mais surtout tous les opposants politiques au régime en place. Ne laissons pas faire les dérives fascistes !

Pas de fichage ADN, pas de flicage ADN.

À partir du texte de La Rafale journal de la CNT Interco 69

ADN : LA POLICE SE FORME SUR LE TAS



Le refus de prélèvement d'ADN

Déclaration de Benjamin Deceuninck devant le tribunal d'Alès, lors de son procès pour refus de prélèvement ADN le 25 août 2006.

En septembre 2001, nous avions arraché avec 70 autres personnes un champ de betteraves transgéniques dans le cadre d'un collectif informel (regroupant la CNT, la Confédération paysanne, AC... et des individus autonomes).

Quatre ans après les faits, nous étions 11 à être poursuivis pour dégradation de bien privé aggravé en réunion nous exposant sur le papier à cinq ans de prison ferme et 75 000 euros d'amende. La société Advanta, propriétaire de l'essai, réclamait 250 000 euros de dommages et intérêts. Grâce à une forte mobilisation, les condamnations ne furent que d'un à deux mois avec sursis et 5 000 euros d'amende et de dommages et intérêts.

Cette condamnation en demi-teinte, du moins sur les bases d'une mise en examen fondée sur le « crime organisé », démontre le paradoxe d'une justice ne pouvant que constater l'imposition des OGM à une société majoritairement contre et d'autre part la nécessité de condamner pour ne pas atteindre les fondements de la propriété privée.

Personne ne fit appel. L'État, déjà embarrassé par notre cas, ne souhaitant pas faire plus de vagues, la société Advanta, bien que perdante, cherchant à éviter plus de mauvaise publicité, et enfin nous-mêmes, fatigués de quatre années de procédures... Et pour ma part plus confiant dans l'action du peuple que dans une justice prise entre des nécessités politiques et l'expression des rapports sociaux du moment.

Jugés, condamnés, nous pensions être tranquilles presque cinq ans après les faits.

Pourtant, fin juin 2006, six parmi les 11 condamnés furent convoqués de nouveau par la gendarmerie pour y être prélevés génétiquement ! De nouveau, je constatais le caractère purement arbitraire du choix des individus à comparaître devant la justice.

Convoqué à 10 heures, je me rendais devant la gendarmerie de Saint-Martin de Valgauge accompagné d'un comité de soutien composé d'organisations et d'autonomes conscients de la dérive totalitariste d'un tel prélèvement.

À 10 h 30, j'exprimais mon refus de me soumettre à un tel fichage. Malgré la protestation des gendarmes présents arguant qu'il ne m'était pas possible de refuser, je maintenaient mon refus, expliquant que malgré les conséquences (15 000 euros d'amende, un an ferme et la suspension des sursis précédents) tout individu a toujours le choix de ses actes au travers de l'histoire. Nous y reviendrons.

Je tiens ici à remercier les centaines de personnes venues dire leur désapprobation de telles mesures répressives. Je vous demande de prendre en compte les centaines de témoignages de solidarité reçus depuis le 23 juin dernier et de considérer les quelque 4 300 personnes qui ont apporté leur soutien par la pétition que nous venons de vous remettre. Enfin, je vous prie d'entendre le témoignage de ses deux personnes qui ont désobéi avant moi à une époque particulièrement difficile, ces deux résistantes choquées du sort réservé aux militants.

Des procès qui se généralisent

Le 25 août dernier à Alès, la procureure, déclarant ne pas vouloir faire de notre compagnon Benjamin Deceuninck « un martyr de la cause paysanne ou libertaire », avait requis 500 euros d'amende. Le 29 septembre, le verdict, conforme à la demande du tribunal, est tombé. Mais la veille, la justice, par la voix du procureur d'Alès Christian Pasta, expliquait dans Le Monde que le refus de se soumettre au fichage ADN est « un délit continu » : « Tant qu'il refusera le prélèvement, j'engagerai à nouveau des poursuites et il sera reconvoqué. On peut le mettre au trou pour récidive. » La peine alors serait doublée, 30 000 euros d'amende et deux ans de prison.

Benjamin, qui à l'issue du procès ne comptait pas faire appel, ne voyant pas dans le recours juridique une forme cohérente de combat pour un anarcho-syndicaliste, s'estime contraint de réviser sa stratégie et demande à son avocat de faire appel, voire de saisir la Cour de cassation et la Cour européenne des droits de l'homme si nécessaire. Le piège judiciaire s'est donc refermé. C'est se soumettre ou faire de la taule. Mais le refus de Benjamin a eu pour conséquence de rendre visible le scandale qu'est ce fichage généralisé. Il a aussi permis à d'autres militants d'en prendre conscience et de refuser eux aussi de se soumettre.

Un militant de la Confédération paysanne du Nord a été jugé à Douai le 24 octobre. Les prochains sont cinq « faucheurs volontaires » poursuivis pour « destruction d'OGM ». Ils seront jugés le 4 décembre 2006 à Orléans pour refus de fichage et, avec 27 autres militants, pour l'action de fauchage. Bien sûr, toute la CNT se mobilise pour les soute-

nir, d'autant plus qu'un autre cénétiste de la Fédération des travailleurs de la terre et de l'environnement, Michel Bobon, fait partie des cinq insoumis. À noter qu'à Mâcon, le 13 décembre, une jeune automobiliste sera également jugée pour avoir refusé un prélèvement ADN.

On l'a vu pour Benjamin, le piège judiciaire est venu soutenir la logique policière qui a instauré le fichage ADN, qui veut que, étant tous potentiellement coupables, nous soyons tous fichés. Une seule voie semble ouverte aux opposants à cette logique : l'abrogation de la loi Sarkozy. Il faudra pousser très fort pour faire sauter ces lois, car les États « démocratiques » et les industriels porteurs de toutes les néotechnologies (nanotechnologies, OGM notamment), face à la contestation sociale qui monte, ont besoin d'outils efficaces comme le fichage, mais aussi la biométrie, le puçage électronique et la vidéosurveillance.

Bernard Gilet FTTE (Terre et Environnement)

L'Union régionale des syndicats de la Confédération nationale du travail (CNT) de Bretagne tient à afficher son soutien à deux de ses militants, Christiane et Michel, ainsi qu'à dix autres personnes appréhendées le 14 août dernier pour fauchage collectif de plants OGM dans la commune de Villereau (Loiret). Notons par ailleurs que certains de ces militants ayant refusé le prélèvement d'ADN exigé par les gendarmes qui les ont arrêtés seront poursuivis ultérieurement pour ce motif. À ce titre, nous appelons à rester vigilant face à ce fichage de militants syndicaux.

La répression à La Poste continue

Mis à pied depuis le mois d'août, suite à une altercation avec la hiérarchie relative au comportement harcelant d'encadrants, je tiens à remercier tous les syndicats et individus qui m'ont apporté leur soutien et ont prouvé ainsi que la solidarité n'est pas un vain mot. Lors de mon passage au conseil de discipline, La Poste m'avait autorisé à travailler dans d'autres bureaux. Mais rapidement, une cabale menée par certains petits responsables, révoltés par le fait qu'une personne mise à pied - qui plus est syndicaliste à la CNT - puisse travailler alors qu'elle est sanctionnée, fit réduire les missions proposées comme peau de chagrin, au moment où les vacances se terminaient et que le trafic reprenait. Cette malveillance aurait dû me mettre à genoux financièrement... C'était sans compter sur le soutien de tous les camarades. À ce jour, j'ai reçu pratiquement l'intégralité de mes trois mois de salaire. Dans cette période de répression sociale et où l'individualisme est roi, des gestes touchants de solidarité entretiennent l'espoir... d'un autre futur.

Gil PTT 75



Photos de Bertrand et Manu, prises lors du rassemblement de soutien à Ben à Alès.

STOPPONS LE TRAIN DES PRIVATISATIONS !

Comment devient-on cénétiste dans le bastion CGT de la SNCF? Rencontre au camping confédéral de Masseube, avec deux compagnons de l'Est, Blaise et Régis.

Racontez-nous votre parcours au sein de la SNCF.

Blaise : J'étais imprimeur auparavant. Je suis entré à la SNCF fin 1980. Je travaille à la maintenance (appelée autrefois VB : voies et bâtiments) à Nancy. J'étais syndiqué à la CGT et j'ai même été DP (délégué du personnel) et membre du CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail).

Régis : Je suis arrivé à la SNCF vers l'année 2000. Je travaille dans un poste d'aiguillage vers Metz, en Moselle. J'ai d'abord été adhérent de la CGT avant de rejoindre SUD puis la CNT.

Pour quelles raisons avez-vous quitté la CGT ?

Blaise : La CGT m'a déçu en 1998 au moment des accords sur les trente-cinq heures. Au départ, tout le monde était contre ces accords, y compris les délégués CGT! On n'était pas contre la baisse du temps de travail mais contre les accords. Ces derniers prévoyaient notamment la suppression des week-ends, de la notion de jour férié dans la semaine ainsi que l'augmentation du travail de nuit. On en a discuté entre nous, et c'était clair que nous n'en voulions pas. Mais le lendemain, après les négociations de la CFDT, les mêmes gens qui nous expliquaient la veille que c'était de la merde, nous ont dit : « C'est bon pour nous. » La fédération CGT a signé l'accord. C'est là que j'ai rendu mes mandats de DP et de membre du CHSCT de la CGT.

Régis, tu as quitté la

CGT au moment de la lutte contre la loi Fillon sur les retraites en 2003 ?

Régis : Oui, c'est ça. Le 13 mai 2003 avait eu lieu l'appel à la grève contre la loi, mais ce n'était qu'une grève d'un seul jour, elle n'était pas reconductible! On voulait continuer. J'ai dit aux DP de la CGT : « Alors les gars, avec tout ce monde, on continue la grève demain? » Mais j'ai compris qu'ils ne voulaient pas. Alors j'ai posé le drapeau de la CGT et je suis allé voir les SUD, qui eux voulaient continuer. Lors de l'AG pour savoir si on allait continuer, la fédé CGT m'a énervé. On avait invité des copains de l'Éduc. Mais la fédé n'en voulait pas. Une fois qu'ils étaient entrés, elle ne souhaitait pas les laisser parler. Elle a finalement accepté, mais uniquement après le vote de la reconduction ou de la reprise de la grève. La fédé savait que les copains auraient pu influencer le vote dans le sens inverse des positions de la fédé, qui était pour la reprise. C'est dommage, car il y a des bons militants dans la CGT, mais la fédé, c'est autre chose.

Pourquoi n'es-tu pas resté à SUD ?

Régis : Un peu plus tard, le 13 juin 2005, il y eut l'histoire du fameux premier train privé de la Connex (filiale de Veolia transport, NDLR). Normalement, tu te dis que le jour où il y a un train privé qui circule dans les rails en France, on le bombarde. Avec la tradition de lutte qu'on a! Mais on n'était que 500! La CGT et la CFDT n'avaient pas mobilisé, alors qu'elles sont puissantes dans mon secteur. Elles n'avaient que leur drapeau pour dire : « On était là. » On s'est retrouvé avec SUD, sur les rails. 500 contre les gardes mobiles, ça ne fait pas beaucoup. Des responsables DP-CE de la CGT disaient : « Allez les gars, il

faut sortir des rails, le train va rouler. » Les dirigeants, les patrons, les permanents qui défendent leur boulot, c'est eux qui bloquent la lutte. Parmi nous, il y avait deux gars du VB de SUD qui savaient démonter la voie. Le secrétaire SUD Nancy vient les voir et leur demande s'ils peuvent le faire. Ils ont répondu : « T'es fou, il y a plein de RG! » On aurait pu être 100 autour des gars pour faire le coup. Mais ça n'est pas venu à l'idée du secrétaire, qui a répondu : « T'inquiète, c'est arrangé avec les RG. »

En effet, c'était pas une vraie action directe. C'était arrangé avec les RG, le préfet et la SNCF. C'était pour faire un show. Le secrétaire de SUD roulait pour

nions. Je pense qu'il y a des collègues qui vont venir voir en UL (union locale de la CNT, NDLR).

Régis : T'es plus avancé que moi, qui suis un ancien de SUD. Je sais que les copains ne viendront pas pour l'instant. Je parle plus de philosophie politique.

Et comment voyez-vous le développement de la CNT dans le rail ?

Régis : À la SNCF, il y a un taux de syndicalisation de 30 %, avec de gros effectifs de la CGT. Il doit y avoir 600 personnes à SUD. Ce sont des gens qui viennent de la CGT ou la CFDT. Il y a transfert de militants, ce ne sont pas des nouveaux militants. Mais le fait de s'afficher CNT, ça change.

Pour l'instant, on crée un noyau. Les gens viendront parce qu'ils verront que les méthodes de lutte et les pratiques, c'est du vrai syndicalisme. Pour moi, tôt ou tard, ça paiera.

Il y a des privatisations à la SNCF, comment ça se passe? Comme en Angleterre ?

Régis : En France, ce n'est pas comme en Angleterre, les dirigeants et les politiques font ça plus doucement. Ils évitent de reproduire les mêmes conneries que là-bas. Par exemple, ils ont balancé tous les TER vers les régions.

Le patron devient l'élu, le politique. Sinon, ils nous mettent en concurrence avec des boîtes privées. Pour le fret, la Connex a acheté un créneau horaire et une destination. Ce sont des trains entièrement privés, qui fonctionnent au diesel, bien que les lignes soient électrifiées... Ou alors, pour l'entretien de la voie, RFF (Réseau ferré de France, propriétaire du réseau) met en concurrence la SNCF avec des entreprises privées.

Mais alors ce n'est pas sans conséquence sur les conditions de travail ?

Régis : Les entreprises privées prennent ce qui est rentable. Nous, on se retrouve avec la merde, comme le travail de nuit, à l'équipement. Avant c'était exceptionnel. En externalisant, des gars de chez nous se retrouvent sans boulot. Après, on dira qu'il y a trop d'employés! Les personnes qui partent à la retraite ne sont pas remplacées.

Dans ces boîtes, les conditions de travail font peur. La SNCF négocie un chantier clés en main. C'est la boîte privée qui assure aussi la sécurité... Pas aux mêmes conditions que chez nous! Il n'existe en fait aucune règle de sécurité.

Comme dans Navigators de Ken Loach ?

Blaise : On te dit que le boulot sur les voies, c'est dangereux, à la SNCF. Mais on reste axé sur la sécurité. Dans ce film, les conditions de vie sont effroyables. Travailler seul sur les voies, c'est de la folie. On va essayer de faire un tract pour dénoncer tout cela.

Comment la SNCF est-elle bénéficiaire ?

Régis : Par plusieurs moyens les bâtiments sont vendus, ce qui représente un maximum de fric. La partie juteuse, c'est pas les trains, c'est ce qui passe le long du ballast, dans une gouttière : les transmissions par fibre optique. La SNCF est en concurrence avec EDF pour ça. Au lieu d'installer un réseau et faire payer le passage. Elle a tout vendu à Alcatel et Cegetel qui empochent le magot. Ça rapporte plus que le fret.

Propos recueillis par
Serge Culture-Spectacle RP



Affiche de la Fédération régionale de l'industrie du transport de la CNT espagnole (extrait d'Espagne 1936, les affiches des combattants de la liberté).

Star Ac : procès saison 3

Lors du mouvement des intermittents du spectacle qui visait à abroger le protocole d'accord sur les annexes du chômage, des milliers d'actions de grèves, de blocages ont eu lieu. Toutes ces actions contre la précarité ont toujours été pacifiques et déterminées.

Parmi toutes celles-ci, il y eut l'envahissement du plateau de la Star Ac où travaillent des intermittent-e-s. Plusieurs compagnons se sont faits frapper par un service d'ordre ultraviolent. Comble de la situation, quatre manifestant-e-s sont poursuivi-e-s! Par solidarité et pour dénoncer la loterie des accusations, 31 personnes ayant participé à l'action se sont portées comparant-e-s volontaires. Le procès du 14 septembre a encore été renvoyé.

La CNT Culture Spectacle RP était présente avec la banderole « Halte à la criminalisation des luttes sociales ». L'État veut faire passer des travailleur-se-s en lutte pour des délinquant-e-s. Ne nous laissons pas bâillonner.

Non au contrôle socio-éducatif !

Le 10 octobre 2006, les professionnels du travail social, du médical et de l'éducation se sont rassemblés partout en France pour demander le retrait du projet de loi de « prévention de la délinquance ». Ce vrai projet de société qui vient d'être adopté au Sénat s'attaque une nouvelle fois aux populations les plus en difficulté. Le maire, via le coordinateur qu'il aura désigné, aura désormais des informations lui permettant d'exercer un pouvoir de police et de justice sur ces populations. En effet, les professionnels intervenant auprès de ces personnes auront désormais l'obligation de délation auprès du coordinateur, ce qui remet en cause tout travail fondé sur la confidentialité. Pour ne pas devenir des flics sans en avoir le nom, la CNT se bat depuis maintenant trois ans au sein du collectif national unitaire pour le retrait de ce projet et de tous les projets sécuritaires.



Morts pour rien, un an après

Le 27 octobre 2005, Zied et Bouna, pourchassés par la police, meurent électrocutés dans un transformateur EDF à Clichy-sous-Bois. Pendant plusieurs semaines, sous l'œil gourmand des médias, « les banlieues » se révoltent. Des dizaines de voitures brûlées, des affrontements avec la police, le gouvernement déterre la loi sur l'état d'urgence passée de mode depuis la guerre d'Algérie. Bilan : des centaines d'arrestations, des condamnations à de la prison ferme, des menaces d'expulsion du territoire.

Outre l'omniprésence de la police, les politiciens vomissent leur xénophobie : après le bruit et l'odeur, c'est la faute à la polygamie des Africains. Heureusement, la résistance s'organise! Des collectifs de soutien voient le jour un peu partout en France. On vous donne de leurs nouvelles dans le numéro de décembre. À suivre...

LES CONSÉQUENCES DE LA GRÈVE

2^e partie :
le droit de grève

Dans le précédent numéro, nous avons présenté le cadre juridique de la grève, nous poursuivons ici en présentant ses effets sur le contrat de travail.

En effet, la grève ne rompt pas le contrat de travail, sauf faute lourde imputable au salarié. Le contrat n'est que suspendu pour la durée du conflit. L'exercice « normal » du droit de grève ne peut donc donner lieu de la part de l'employeur à des mesures discriminatoires en matière de rémunération et d'avantages sociaux. En aucun cas l'employeur ne peut établir de discriminations entre les salariés grévistes et les non-grévistes.

L'incidence de la suspension du contrat sur la rémunération

La suspension de l'exécution du contrat de travail entraîne l'interruption de la prestation de travail et dispense l'employeur du versement de la rémunération (salaire, compléments et accessoires).

• Incidences sur le salaire

L'abattement opéré sur le salaire des grévistes doit être strictement proportionnel à la durée de l'arrêt de travail. Aucune réduction supplémentaire n'est possible, ni en raison d'une perte de production résultant de la grève, ni pour compenser le temps consacré à la remise en marche des machines. Toute retenue de ce type constituerait une sanction pécuniaire, par principe prohibée.

• Incidences sur les primes

De nombreuses conventions collectives instituent des primes dont les principes de versement et les montants sont liés à une condition de présence du salarié dans l'entreprise (prime d'assiduité, de productivité, d'intéressement, de participation, etc.). L'employeur pourra tenir compte de la grève pour ne pas verser ou réduire le montant de ces primes, uniquement si le texte qui les institue (note de service, convention collective, etc.) prévoit les mêmes restrictions d'attribution, quel que soit le motif de l'absence (maladie, congés, etc.).

• Incidences sur les jours fériés et les congés

Lorsqu'un jour férié ou chômé est compris dans la période de grève, l'employeur n'est pas tenu de le payer. L'employeur peut ne pas prendre en compte les périodes de grève dans le calcul de la durée des congés payés annuels, cette durée devant être déterminée en fonction du temps de travail effectif du salarié.

• Incidences sur l'indemnisation de la maladie

L'employeur n'aura pas à verser les allocations complémentaires aux indemnités de sécurité sociale aux salariés grévistes qui tombent malade au cours de la grève.

La rupture du contrat en cas de faute lourde

La suspension du contrat de travail des salariés grévistes a pour effet de suspendre (dans une certaine mesure) l'exercice du pouvoir disciplinaire de l'employeur.

Seule une faute lourde commise par un gréviste peut autoriser à son encontre une sanction disciplinaire ou un licenciement. La faute lourde se définit comme une faute d'une gravité particulière, qui révèle l'intention de nuire de son auteur. Elle peut être commise à l'occasion d'un mouvement collectif licite (grève) par un ou plusieurs salariés. En cas de grève, il s'agit le plus souvent de voies de fait, violences, séquestration, coups et blessures ; d'entraves à la liberté du tra-

vail, etc. Mais le simple fait de participer à un mouvement collectif illicite, indépendamment de l'attitude de chaque salarié, est constitutif d'une faute lourde.

La faute lourde constitue un motif légitime de licenciement sans préavis ni indemnités. L'employeur est toutefois tenu de respecter la procédure individuelle de licenciement (entretien préalable, notification du licenciement) et la procédure spéciale de licenciement applicable aux représentants du personnel (autorisation préalable de l'inspecteur du travail).

Les réponses patronales à la grève

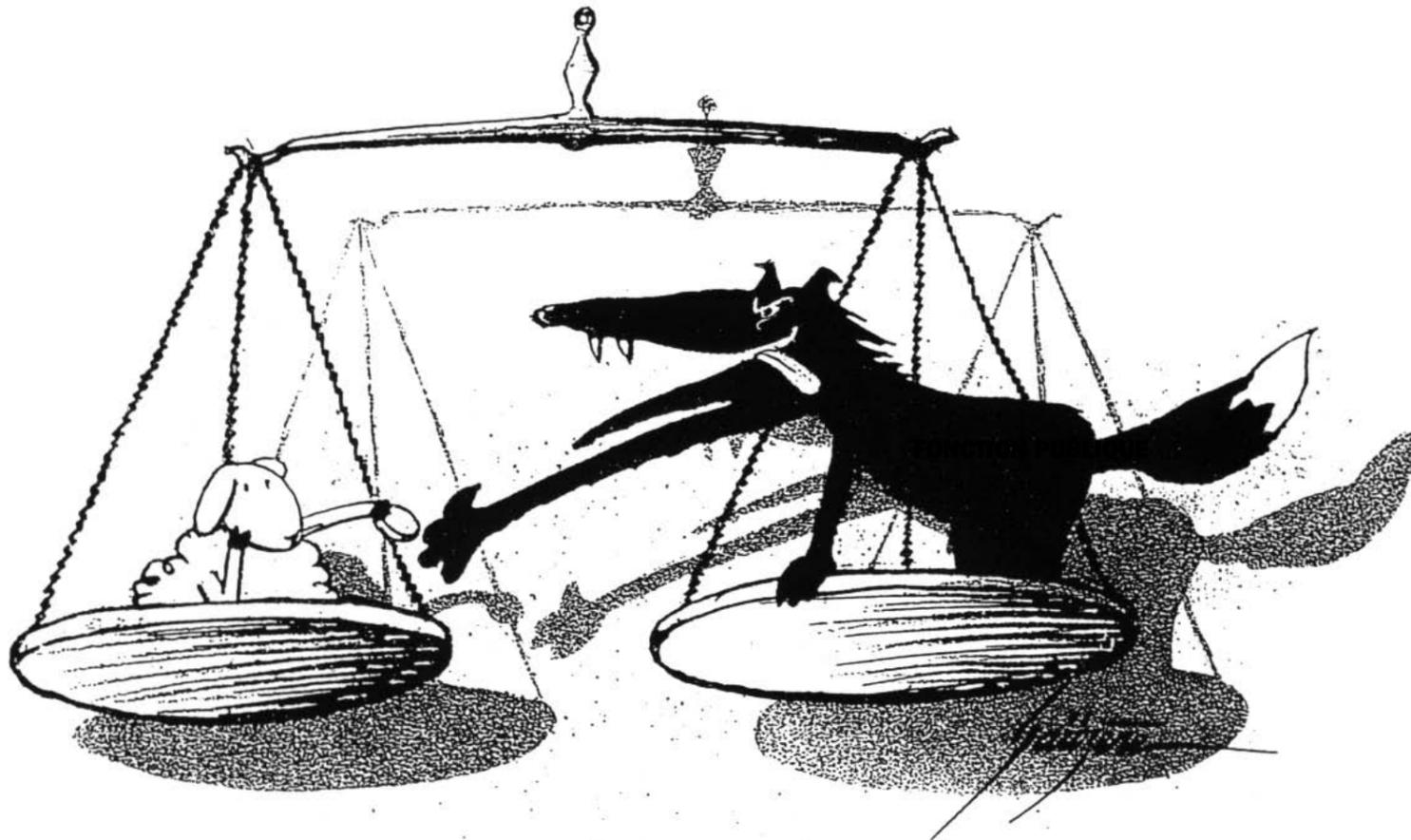
Si le droit de grève est encadré, la réaction patronale l'est également. Le lock-out n'est possible que dans certaines conditions : il faut que la grève crée une situation contraignante, rendant impossible la poursuite d'une activité normale. Ce sont souvent des questions liées à la sécurité qui sont avancées ou au risque de violence lors d'une occupation. Mais dès lors que la nécessité n'est pas démontrée, les jours perdus devront être payés

Le remplacement des grévistes est une situation à laquelle se trouvent régulièrement confrontés les militants. La règle est relativement simple. Il est interdit de recourir à des salariés sous contrats à durée déterminée (article L. 122 -3) et/ou à des intérimaires (article L. 124-2-2) pour remplacer des salariés dont le contrat de travail est suspendu en raison d'un conflit collectif.

Au-delà de ces quelques règles juridiques, il convient de retenir que le rapport de force constitue un atout inestimable. Mais la criminalisation croissante des mouvements sociaux (cf. la grève du centre de tri de Bordeaux et les licenciements qui l'ont suivi), constitue une nouvelle donne avec laquelle il faut compter.

Simon et Étienne  Santé-Social 75

Retrouvez dans le précédent *Combat syndicaliste* (n° 310, octobre 2006) la première partie de cet article : « La grève comment ça marche ».



LA CNT C'EST QUOI ?

UN SYNDICAT ! Parce que cette forme d'organisation englobe à la fois le champ économique, politique, social et culturel. **DE COMBAT !** Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation. **AUTOGESTIONNAIRE !** Parce que les décisions doivent être prises à la base. **SOLIDAIRE !** Parce que les hiérarchies s'opposent à une société égalitaire et autogérée. **ANTICAPITALISTE !** Parce que nous fabriquons toutes les marchandises et assurons tous les services, nous devons alors les orienter pour le bien de toute la collectivité. C'est pourquoi le syndicalisme doit être porteur d'un projet de changement... Un projet révolutionnaire.

PUISQUE PERSONNE NE TRAVAILLE À TA PLACE, QUE PERSONNE NE DÉCIDE À TA PLACE !

FONCTION PUBLIQUE : LE DROIT SYNDICAL NE S'USE QUE SI L'ON NE S'EN SERT PAS

La représentativité liée aux résultats électoraux est à nuancer. L'implantation d'une section peut suffire à rendre un syndicat représentatif : lorsque les effectifs du personnel d'un service ou d'un groupe de services implantés dans un bâtiment administratif commun sont égaux ou supérieurs à 50 agents, l'administration doit mettre à la disposition « des organisations syndicales les plus représentatives ayant une section syndicale un local commun à ces différentes organisations ».

La conservation des traces d'activité de la section (tracts, publications, appels à des réunions publiques, manifestations, etc.) ainsi que des appels clairs et publics, avec copie à la hiérarchie, au boycott des élections aux commissions paritaires constituent un atout : le faible taux de participation de certaines catégories de personnel permet de montrer l'influence de la CNT... et donc sa représentativité de fait.

Dans les établissements, la CNT, dès lors qu'elle compte une section, doit pouvoir avoir accès au local intersyndical et revendiquer son propre local, équipé d'un ordinateur, d'une ligne téléphonique (le coût des appels est gratuit), du mobilier nécessaire et d'un quota de photocopies et de courrier gratuit. L'esprit de la circulaire peut être invoqué face à un refus de la hiérarchie.

La tenue de réunions d'information syndicale sur le temps de travail est également un droit qui peut et doit être utilisé : une simple information au responsable d'établissement une semaine avant suffit, sans refus possible. Les textes prévoient une heure par mois, avec la présence un mandat extérieur si nécessaire. Les heures non utilisées peuvent être cumulées. L'affichage de documents syndicaux est aussi de droit, chaque organisation devant disposer de son propre panneau.

Tout document d'origine syndicale est autorisé, sauf en cas de diffamation et/ou d'injures publiques. Les cotisations peuvent être collectées sur le lieu de travail, soit en dehors des horaires de service, soit par des agents n'étant pas en service.

La CNT a droit à des autorisations syndicales d'absence pour les congrès, les réunions statutaires, les réunions « d'organismes directeurs » (comme un Comité confédéral national), à adresser dans un délai de trois jours avant au responsable du service. En cas de refus, là aussi, se reporter au décret qui précise qu'« il est toutefois demandé à l'administration de faire preuve de bienveillance ». Le nombre de jours d'ASA est limité à douze, plus dix jours par an pour des rencontres internationales de syndicats. Un justificatif de

mandatement signé par le secrétaire du syndicat précisant le lieu, les jours concernés et l'objet de la réunion est nécessaire.

Enfin, en ce qui concerne la CNT, la participation de camarades élu-e-s aux CHS (hygiène et sécurité) est de droit sur simple présentation de la convocation.

Malgré la loi, qui est en voie d'être fortement remise en cause pour ne tenir compte que des résultats électoraux, ces droits pourraient disparaître à moyen terme. C'est déjà le cas à La Poste.

Des demandes réitérées, avec toutes les possibilités de recours amiable ou contentieux, doivent par conséquent être envisagées : des jurisprudences d'établissement s'établissent souvent suite à un accord après plusieurs refus, mettant l'administration dans une situation très délicate en cas de volonté de retour en arrière. Fonctionnaires CÉNÉTistes : des juristes de combat !

Doinel  STE 35

Le droit syndical dans la fonction publique est réglementé par la circulaire 1487 du 18 novembre 1982 relative à l'application du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 (téléchargeable sur : <http://www.legifrance.gouv.fr/texteconsolide/PHHJR.htm>).

OÙ TU VIS
LA CNT LUTTE

Bureau confédéral
BP 30 423, 35004 Rennes cedex
tél. 0 810 000 367 prix appel local
cnt@cnt-f.org - fax 02 99 63 12 58

Vous trouverez sur le site Internet toutes les coordonnées pour contacter un syndicat par branche ou par section géographique. Voici les adresses par régions.



1 Alsace

Union régionale CNT
5 rue des Maréchaux, 68100 Mulhouse
Tél. 03 89 43 93 88

2 Aquitaine

Union régionale CNT
36 rue Sanche de Pomiers,
33000 Bordeaux
Tél. 05 57 89 21 72

3 Auvergne

Union locale CNT
Salle Poly, place Poly,
63100 Clermont-Ferrand

4 Bourgogne

Syndicats CNT Nièvre
BP 25, 58018 Nevers Courlis

5 Bretagne et Pays de Loire

Union régionale CNT
5 square Charles-Dullin, 35200 Rennes
Tél. 02 99 53 32 22

6 Centre

Union locale CNT Indre-et-Loire
BP 1331, 37013 Tours cedex

7 Champagne-Ardennes

Syndicats CNT Marne
BP 90009, 51201 Épernay cedex

8 Franche-Comté

Syndicats CNT Doubs
c/o CESL, BP 121, 25014 Besançon cedex
Syndicats CNT Jura
BP 80039, 39110 Bracon
Tél. 03 84 73 06 12

9 Île-de-France

Union régionale CNT
33 rue des Vignoles, 75020 Paris
Tél. 01 43 72 09 54

10 Languedoc-Roussillon

Syndicats CNT Gard
Bourse du travail, 7 place Dupuy, 30100 Alès
Syndicats CNT Pyrénées-Orientales
BP 256, 66002 Perpignan cedex
Tél. 04 68 34 33 31

11 Limousin

Syndicats CNT Corrèze
2 rue de la Bride, 19000 Tulle

12 Lorraine

Syndicats CNT Meurthe-et-Moselle
44 rue de Mulhouse, 54000 Nancy
Tél. 06 17 63 15 36

13 Midi-Pyrénées

Union régionale Midi-Pyrénées
18 av. de la Gloire, 31500 Toulouse
Tél. 08 72 58 35 90

14 Nord-pas-de-Calais

Union régionale CNT
1 rue Broca, 59800 Lille
Tél. 03 20 56 96 10

15 Normandie

Syndicats CNT Calvados
BP 02, 14460 Colombelles
Syndicats CNT Seine-Maritime
BP 411, 76057 Le Havre cedex

16 PACA

Union régionale CNT
12 rue de l'Évêché, 13002 Marseille

17 Pays de la Loire voir Bretagne

18 Picardie

Syndicats CNT Oise
BP 50 605, 60006 Beauvais cedex

19 Poitou-Charentes

Union régionale CNT
20 rue Blaise-Pascal, 86000 Poitiers
Tél. 05 49 88 34 08

20 Rhône-Alpes

Union régionale CNT
Salle 15 bis Bourse du travail,
42028 Saint-Étienne cedex 1
Tél. 04 77 25 78 04

LE MOUVEMENT LIBERTAIRE FRANÇAIS
ET LA RÉVOLUTION ESPAGNOLE

Quand le 19 juillet 1936 les masses ouvrières d'Espagne, organisées principalement au sein de la CNT-FAI, répondent au soulèvement militaire, la CGT-SR et les libertaires français laissent exploser leur joie. Le *Combat syndicaliste*, l'organe de la CGT-SR, titre : « **Devant la Révolution espagnole : Fascistes bas les pattes !** »

L'enthousiasme des libertaires français devant les événements espagnols et ses réalisations révolutionnaires s'explique par la chance historique qu'elle représente pour eux. La CGT-SR, l'Union des Anarchistes (UA) et la Fédération Anarchiste de France (FAF) ont du mal à faire entendre leurs voix en France face au PCF et à la SFIO.

Face à la politique de non-intervention de Léon Blum et l'arrêt d'envois d'armes à l'Espagne républicaine, à partir du 8 août 1936, la CGT-SR et les libertaires savent qu'ils ne devront compter que sur eux-mêmes. À l'appel de la CNT-FAI, les organisations libertaires françaises s'unissent afin de faire face ensemble à l'énorme travail de solidarité. En août 1936, naît le Comité anarchosyndicaliste pour la défense du prolétariat espagnol (CASDLPE). Bientôt, ce seront plus de 25 comités locaux et centres de ravitaillements qui couvriront le territoire. En novembre 1936, le CASDLPE sera même étendu à la Belgique. Un journal hebdomadaire d'information, *L'Espagne antifasciste*, est créé afin de répondre à la désinformation des journaux de gauche, *L'Humanité* ou *Le Populaire*, comme ceux de droite, contrôlés par le groupe Havas « aux ordres des puissances fascistes ». Le CASDLPE diffuse des films fournis par les services de propagande de la CNT-FAI, des expositions sont organisées, des affiches éditées, des brochures publiées. Le CASDLPE organise différentes souscriptions et collectes d'argent. Un énorme effort de propagande est réalisé à travers la tenue de dizaines de meetings. Leur succès est réel. À Paris, les meetings du CASDLPE se succèdent dans les salles de la Mutualité et de Wagram. Le 26 août 1936, plus de 5 000 personnes vibrent ainsi aux exploits de la « glorieuse CNT-FAI ».

Malgré le franc succès des meetings et des souscriptions, le problème majeur qui subsiste est le manque d'armes. Si les colonnes communistes et socialistes sur les fronts bénéficient d'un armement relativement abondant, il n'en est pas de même pour celles de la CNT-FAI. Contre cet état de fait, la CGT-SR multiplie les appels pour « armer la révolution ».

Plus que la politique de non-intervention du gouvernement Blum, c'est l'embargo sur les armes qui pose problème. Comment passer des armes en Espagne ? Les frontières sont bien gardées par la police. Les libertaires, malgré les difficultés, mettent sur pied des réseaux afin d'acheminer des armes sur le territoire espagnol. Le trafic d'armes est, néanmoins, largement insuffisant pour couvrir les énormes besoins de la lutte antifasciste. La CGT-SR a beau adopter lors de son VI^e Congrès une motion demandant au gouvernement Blum la levée de l'embargo sur les armes, les frontières restent fermées au passage d'armes. Bientôt le passage même des hommes sera scrupuleusement réglementé.

Volontaires et Comités de liaison

La fermeture des frontières ne dissuade pas, pour autant, tous les élans de solidarité qui naissent en Europe et en France. C'est ainsi que plusieurs centaines de libertaires français se retrouvent sur le sol espagnol. Parmi eux, les plus nombreux sont les exilés espagnols et italiens qui avaient fui depuis les années 20 les dictatures de Primo de Rivera et de Mussolini. Le départ des volontaires se fait le plus souvent en groupe. Afin d'éviter toute tentative d'infiltration ou de noyautage des milices sur le front, un contrôle efficace est pris en charge par les comités. Sur le front, si des militants libertaires français rejoignent la Colonne de fer ou celle d'Ortiz, la plupart d'entre eux sont affectés à la Colonne Durruti sur le front d'Aragon.

Si une partie des volontaires sur le sol espagnol rejoint le front, la majeure partie est, cependant, affectée à des tâches non militaires, en particulier à un travail de solidarité effective depuis deux centres : Barcelone et Puigcerdá, sièges des Comités de liai-



son de langue française. Leur but : accueillir les volontaires et les réfugiés fuyant l'avancée des armées de Franco, jouer un rôle d'intermédiaire entre la CNT-FAI et les organisations libertaires françaises, diffuser des informations en direction de la France. Les Comités de liaison de Barcelone et de Puigcerdá existeront jusqu'à mai 1937. À cette date, des dissensions internes, en particulier entre la CGT-SR et la CNT-FAI, aboutissent à leur dissolution.

C'est que la révolution espagnole ne se résume pas, pour les libertaires français, à se montrer solidaires des camarades espagnols. Et si l'œuvre sociale de cette révolution comme l'idée de combattre les armes à la main le fascisme enthousiasment les militants de la CGT-SR, de l'UA et de la FAF, il n'en est pas de même des prises de positions politiques de la direction de la CNT-FAI, notamment au moment de l'entrée aux gouvernements de la Généralité de Catalogne et de Madrid de ministres libertaires (automne 1936). La dissolution du Comité des milices antifascistes puis des différentes institutions révolutionnaires, comme les événements de mai 37, ne font que renforcer le fossé entre la CGT-SR et la direction de la CNT-FAI.

Deux ans plus tard, l'heure n'est plus aux débats. En mars 1939, les armées franquistes de l'Espagne éternelle parodent sur les Ramblas à Barcelone. Franco s'apprête à régner quarante ans...

Jérémie Berthuin Éducation 93

L'ENVOLEE DE LA DETTE



(c) DOM / Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde (CADTM France)



Le mécanisme de la dette joue un rôle fondamental dans la domination des peuples du Sud et, à ce titre, mérite qu'on l'analyse en détail.

Tout d'abord, ne nous y trompons pas, le problème de la dette n'est absolument pas réglé, bien au contraire. Loin des effets d'annonce, la dette extérieure des 165 pays en développement atteint des sommets vertigineux en 2005 : 2 800 milliards de dollars. Depuis 1970, ces pays ont remboursé l'équivalent de 85 fois leur dette de cette année-là, mais ils doivent aujourd'hui 40 fois plus. La dette ponctionne les richesses du tiers-monde pour les envoyer vers les riches créanciers du Nord, les élites du Sud prélevant leur commission au passage.

Cet endettement massif aux conséquences sociales dramatiques s'est déroulé en cinq actes. Le premier a lieu dans les années 60-70. Durant cette période, les pays du tiers-monde sont encouragés à s'endetter par trois acteurs majeurs : les banques privées, les États du Nord et la Banque mondiale.

À la suite de la Seconde Guerre mondiale, les États-Unis, par le biais du plan Marshall, investissent massivement dans l'économie européenne, qui se remet ainsi rapidement d'aplomb. Les dollars circulent de plus en plus à travers le monde. Pour éviter leur retour et une flambée de l'inflation chez eux, les États-Unis incitent les capitalistes européens à conserver leurs dollars hors du territoire états-unien. Dans les années 60, les banques occidentales regorgent

alors de dollars (les « eurodollars », puis les « pétrodollars » après le choc pétrolier de 1973) pour lesquels elles cherchent des débouchés rentables. Elles décident de les prêter aux pays du Sud en pratiquant des taux bas et en versant de rondelles commissions aux potentats locaux.

Le Sud enrichit le Nord

À partir de la récession économique de 1973-1975, les États du Nord décident d'aider leurs entreprises en crise en prêtant aux pays du Sud. C'est l'aide liée : pour schématiser, je te prête 10 millions à bas taux à condition que tu m'achètes pour 10 millions de marchandises.

Par ailleurs, la Banque mondiale utilise à partir de 1968, année de l'élection à sa tête de Robert McNamara,

l'arme de l'endettement dans un but géopolitique : d'une part, soutenir les alliés stratégiques des États-Unis (Mobutu au Zaïre, Suharto en Indonésie, Pinochet au Chili, les dictatures brésilienne et argentine, etc.) et, d'autre part, contrecarrer l'influence soviétique et empêcher la mise en place de modèles de développement partiellement autonome (Nasser en Égypte, Nkrumah au Ghana, Manley en Jamaïque, etc.). Ces pays s'endettent ainsi en dollars ou en monnaies fortes. La précision est importante : les pays du Sud sont donc dans l'obligation d'exporter massivement pour récupérer des devises et rembourser leurs emprunts. Avec la complicité des classes dirigeantes du Sud, la dette est multipliée par 11 entre 1968 et 1980. C'est le prélude à un tournant tragique : « la crise de la dette. »

Damien Millet et Olivier Lorillu, animateurs du CADTM France

1. Majoritairement sous forme de dons.
2. Ancien ministre de la Défense américain, a géré l'escalade de la guerre au Vietnam. www.cadtm.org, france@cadtm.org. Derniers livres parus :
 - Éric Toussaint, *Banque mondiale : le coup d'État permanent*, CADTM/Syllepse/Cetim, 2006;
 - Frédéric Chauveau, Damien Millet, *Dette odieuse*, CADTM/Syllepse, 2006.

MEXIQUE

OAXACA, LE SPECTRE DE LOUISE MICHEL

Depuis plus de trois mois, les fantômes de Louise Michel et d'Élisée Reclus parcourent les nuits désertes d'une ville au long passé dans le sud du Mexique. Seule la lumière ténue de quelques lampes ou les flammes des feux allumés dans les centaines de barricades qui réchauffent les longues nuits d'Oaxaca percent les ténèbres.

Les estimations les plus timorées annoncent que la population de la ville d'Oaxaca a levé environ 500 barricades, d'autres, plus enthousiastes, parlent de 1500 barricades dressées en une seule nuit. La « Commune » d'Oaxaca a surgi après que le gouverneur Ulises Ruiz, un despote appartenant à la faction la plus violente du PRI, le Parti de la révolution institutionnelle, a ordonné, le 14 juin dernier, la dispersion manu militari d'un piquet organisé pacifiquement par des professeurs en grève. Les enseignants syndicalistes sont parvenus à réoccuper le centre-ville, action qui a réveillé la conscience des habitants.

Une assemblée populaire

Presque aussitôt, 360 organisations sociales en tout genre, depuis les organisations indigènes jusqu'aux organisations de femmes en passant par des écologistes, des petits commerçants et des étudiants, ont instauré une assem-



Dessin Rini Templeton, www.riniArt.org

blée populaire, sorte de parlement citoyen, plus connu sous le nom d'APPO. Cette Assemblée populaire d'Oaxaca a organisé cinq marches gigantesques qui ont rassemblé des centaines de milliers de manifestants. Elle a occupé plus de 30 mairies, bloqué des routes et fermé des administrations, des tribunaux, etc.

La répression commence

Le gouvernement a littéralement cessé d'exister, ses traces n'apparaissant que dans les opérations nocturnes lancées par des centaines de policiers en civil et de nervis descendant dans la rue pour tirer avec des armes à feu sur la population [...]. La répression a frappé large : plusieurs dirigeants de l'APPO ont été arrêtés, malmenés et sont encore emprisonnés, l'un d'eux, notamment, dans une prison de sécurité renforcée ; deux manifestants ont été assassinés ;

des dizaines de personnes ont été agressées, frappées ou menacées...

[...] Avec le Chiapas et le Guerrero, l'Oaxaca est un État mexicain extrêmement pauvre où vit un grand nombre de communautés indigènes. L'Oaxaca a de tout temps été un bastion contrôlé par les caciques du PRI qui se sont enrichis effrontément avec leurs alliés les grands patrons de l'industrie et des grandes entreprises multinationales telles qu'Iberdrola (espagnole). Les gouvernants de l'Oaxaca se sont aussi caractérisés par leur ineptie, par leur corruption et par la violence comme moyen pour gouverner. Le 14 juin, la population a dit : « Stop, ça suffit. Ya basta ! »

Après trois mois de mobilisation intense, qu'est-ce qui va se passer maintenant ? Les hommes politiques mexicains et les patrons pressent le gouvernement fédéral de résoudre le

problème par une répression expéditive [...]. Aussi l'issue la plus probable est-elle une répression comme celle qui eut lieu il y a trente ans, quand le peuple d'Oaxaca était parvenu à destituer le despote Zárata Aquino : simultanément à cette victoire, la ville fut occupée par l'armée, on nomma un gouverneur militaire et les opposants furent emprisonnés, assassinés ou bannis, acculant une partie de la population à la lutte armée...

Avant qu'il ne soit trop tard

[...] Face à une telle situation, l'immense révolte populaire des habitants d'Oaxaca appelle de toute urgence à la solidarité active des citoyens et citoyennes du monde entier. D'Oaxaca, nous vous envoyons cet appel. Il est encore temps d'éviter un bain de sang ; il est encore temps de trouver une issue démocratique à ce grave conflit. En attendant, aujourd'hui, dans cette nuit oaxaquienne, les fantômes des communards de Paris continuent d'accompagner les femmes et les hommes rebelles d'Oaxaca et seraient même disposés à s'envoyer un petit mezcal, pour combattre le froid. *Salud!*

Carlos Beas Torres, membre de l'Ucizoni (Union des communautés indigènes de la zone de l'Isthme).
Extrait de la tribune parue dans La Jornada du 30 septembre.
Traduction d'Angel Caïdo.

Le café solidaire

Comme chaque année depuis maintenant quatre ans, nous relançons une campagne de souscription en solidarité avec les coopératives zapatistes productrices de café (il en existe trois à ce jour : MutVitz, Yachil et Yochin ; une quatrième, Sit Lequil Lum est en formation près de la commune de Roberto Barrios). Pour éviter aux membres des coopératives de devoir s'endetter, nous leur payons 60 % de la commande au moment de celle-ci. C'est pourquoi nous lançons cette souscription jusqu'à fin décembre. Les 40 % restants de la commande sont payés à l'arrivée du café en France. Et tous les bénéfices de la vente sont ensuite renvoyés aux communautés zapatistes.



Le café sera disponible et envoyé en juin 2007 après son arrivée en France et sa torréfaction. Pour toute info complémentaire : cafesolidaire@no-log.org. Bon de souscription pour achat(s) anticipé(s), à retourner avant fin décembre 2006, à : CSPCL, 33, rue des Vignoles, 75020 Paris.

Paquets de 250 g de café, 3 euros l'unité (frais de port compris) disponibles en juin 2007. Indiquez : nom prénom, adresse, e-mail et téléphone (très important pour que nous puissions vous prévenir quand le café arrive), nombre de paquets (5 minimum). Chèque à l'ordre de Échanges Solidaires.

ÉTATS-UNIS

Soutien aux IWW de Starbucks !



Photo C.M.

À New York, nos camarades américains du syndicat IWW (Industrial Workers of the World, syndicat révolutionnaire américain) ont, il y a peu de temps, déclaré des sections dans deux sites de la chaîne Starbucks Coffee. Très vite, ils ont obtenu des avantages, notamment des revalorisations salariales et une amélioration des conditions de travail. Mais la direction de Starbucks New York ne l'entend pas de cette oreille. Afin de dissuader d'autres salarié-e-s de s'organiser et de défendre leurs droits, la solution est vite trouvée : l'intimidation et le licenciement.

Aujourd'hui, quatre de nos camarades des IWW sont licenciés et se mobilisent pour être réintégrés. Une campagne internationale est en cours. Il s'agit de montrer que l'unité des travailleuses au plan international n'entend pas laisser les patrons imposer la loi du plus fort.

Le 30 septembre 2006, le Secrétariat international de la CNT a organisé,

avec le syndicat du commerce de la région parisienne (CNT-SCIAL), des diffusions de tracts dans 12 Starbucks parisiens.

Vous aussi, participez à la campagne de solidarité. Organisez des diffusions de tracts si des cafés Starbucks existent dans vos villes. Envoyez des mails de protestation à la direction. Voici le modèle de mail à envoyer :

« In solidarity with our comrades of IWW, Starbucks must immediately reinstate Daniel Gross, Evan Winterscheidt, John Agins Jr and Charles Fostrom. Starbucks must respect workers rights to organize with the IWW and comply the settlement agreement it entered into the national labor relations board in March of 2006. »

Les mails de la direction de Starbucks New York :

- Howard Schultz : hschultz@starbucks.com

- Tracy Wilke : twilke@starbucks

Karen et Jérémie SI de la CNT

ALGÉRIE

Défense des libertés syndicales

Les syndicats autonomes algériens, victimes de leur indépendance et combativité ont décidé de mettre leurs forces en commun pour défendre leurs droits.

Les mutations survenues au cours des dernières décennies dans notre pays conjuguées à l'absence de liberté et de médiation sociale ont induit des tensions qu'aucun cadre traditionnel ne permet de prévenir ni de réguler. L'émergence des syndicats autonomes est l'expression naturelle d'un besoin qui traverse les forces sociales de se donner des représentations qui puissent porter leurs luttes et leurs revendications légitimes contre la dégradation de leur niveau de vie et de leurs conditions de travail. Ce mouvement est malheureusement pris pour cible par les appareils politico-bureaucratiques sclérosés dans leurs pratiques de coercition et de refus de dialogue. L'administration, la police et la justice sont instrumentalisées et mises à contribution pour paralyser et réprimer le mouvement dans ses différents niveaux d'expression.

Les initiateurs d'actions revendicatives ou de protestations sont systématiquement pris à partie et font l'objet de sanctions administratives, de suspensions de salaires ainsi que de pressions en tout genre. Dans leurs démarches pour la constitution d'associations légales, les initiateurs se heurtent également au déni de service public de la part des administrations de tutelle qui refusent de donner acte du dépôt des dossiers de constitution, malgré l'injonction impérative de la loi en la matière. Toute réunion ou tout regroupement à l'extérieur des sièges des associations étant soumis à autorisation des walis (autorité municipale), cette pratique paralyse de facto toute activité de ces dernières. En outre, des entreprises sont menées par les pouvoirs publics en vue de la déstabilisation interne des syndicats.

Répressions policières et juridiques

Les services de police s'autorisent à exercer des voies de fait envers les responsables de syndicats, se faisant ainsi le bras armé de toutes les puissances d'intimidation et de répression sans égard aux exigences de la loi en matière de protection des libertés individuelles et collectives. Les intéres-

sés sont interpellés ou convoqués dans les commissariats sans présentation de mandat de justice.

Des magistrats sont instrumentalisés pour briser les mouvements de grève. Les procédures de référé sont détournées afin d'ordonner la suspension d'actions syndicales qui pourtant se conforment parfaitement à tous les critères de légalité exigés par la loi.

Les syndicalistes sont poursuivis et condamnés au pénal pour obstruction et non-respect des décisions de justice ; devant les juridictions pénales, ils sont soumis à des contrôles judiciaires, mesures habituellement prévues à l'encontre de délinquants sans garantie de représentation et susceptibles de se soustraire volontairement à la justice.

Face à ce système, nous, représentants de syndicats soussignés, interpellons les pouvoirs publics, entre autres les ministres de l'Intérieur, du Travail, de la Justice, et toute autorité de tutelle concernée afin que par ordre d'urgence soient ordonnées :

- la levée des mesures de contrôle judiciaire et la fin de toutes les poursuites qui frappent les militants syndicalistes ;
- la cessation des pratiques de voies de fait des services de police sur réquisitions ou plaintes en dehors des procédures judiciaires régulières ;
- la fin du déni du service public, pratique érigée en coutume au sein des administrations chargées de donner acte du dépôt de dossiers de constitution des syndicats et des associations ;
- la cessation de toute immixtion des pouvoirs publics dans la vie organique des syndicats notamment par les manœuvres de déstabilisation.

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE LE POUVOIR ALGÉRIEN ET LE PÉTROLE ?



SNAPAP (Syndicat national autonome des personnels de l'administration publique), CLA (Conseil des lycées d'Alger), CNAPEST (Conseil national autonome des professeurs de l'enseignement secondaire et technique), Coordination nationale des sections CNES en grève, SATEF (Syndicat autonome des travailleurs de l'éducation et de la formation), SNAPSY (Syndicat national algérien des psychologues), SNPEPM (Syndicat national des professeurs d'enseignement paramédical), LADDH (Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme)

COLOMBIE

SOLIDARITÉ AVEC LES TRAVAILLEURS ET SYNDICALISTES DE COCA-COLA

La CNT lance une campagne contre la multinationale Coca-Cola en solidarité avec les travailleurs colombiens de cette entreprise, et notamment ceux du syndicat Sinaltrainal, victimes de répressions allant jusqu'au meurtre (voir aussi affiche en page 12).

La campagne internationale contre Coca-Cola, lancée en Colombie par Sinaltrainal (syndicat d'industrie de l'alimentation) et relayée partout dans le monde par des initiatives de nombreux collectifs de solidarité est une dénonciation continue des pratiques de la multinationale à travers le monde. L'objectif est d'obtenir une réparation des dommages causés et l'engagement de respecter les droits humains et les droits syndicaux.

Coca-Cola est un symbole du processus néolibéral, de la voracité des multinationales sur les ressources naturelles, des politiques de précarisation des travailleurs et de remise en cause de tous les acquis sociaux. Geler les salaires, casser les conventions collectives, supprimer les prestations sociales, licencier les travailleurs anciens, recourir systématiquement aux contrats à durée déterminée, etc., sont parmi les pratiques courantes de Coca-Cola.

Coca-Cola tente systématiquement de faire disparaître tout syndicat indépendant. Que cela soit en licenciant les travailleurs qui veulent se syndiquer ou en recourant à l'intimidation physique. De l'agression d'ouvriers voulant adhérer à un syndicat indépendant à Villahermosa dans l'État de Tabasco au Mexique à la disparition et à l'assassinat de plusieurs syndicalistes au Guatemala, les militants syn-

dicaux paient un lourd tribut à leur engagement pour les droits des travailleurs. En Colombie, le syndicat Sinaltrainal a perdu la moitié de ses adhérents depuis dix ans suite aux intimidations physiques.



16 de ses membres dont neuf travaillant pour Coca-Cola ont été assassinés : Avelino Achicano y Erazo, Jose Eleasar Manco David, Luis Enrique Gomez Granado, Isidro Segundo GilGil et son épouse A. del Carmen Herrera Perez, Uraba Antioqueno, Guillermo Gomez Maigual, Oscar Dario Soto Polo, Adolfo de Jesus Munera Lopez.

Quelques-unes des bonnes raisons de ne plus consommer de Coca-Cola :

1. Coca-Cola est liée à des assassinats, tortures, disparitions de syndicalistes. Elle est également liée à des groupes paramilitaires qui défendent ses intérêts ;
2. Coca-Cola ne respecte pas les droits des travailleurs et des syndicalistes de ses entreprises. Elle ne respecte pas non plus les conventions collectives ;
3. Coca-Cola s'approprie les réserves d'eau qui

appartiennent à tous, participant ainsi à la privatisation des biens essentiels de l'humanité ;

4. Coca-Cola contamine les sources d'eau avec ses déchets ;
 5. Coca-Cola utilise des cultures transgéniques ;
 6. Coca-Cola utilise d'énormes quantités de feuilles de coca pour sa production et soutient en même temps la politique des États-Unis de fumigation des cultures traditionnelles ;
 7. Le Coca-Cola crée une dépendance ;
 8. Le Coca-Cola est mauvais pour la santé ;
 9. Coca-Cola a financé la campagne de George W. Bush ;
 10. Coca-Cola détruit les cultures et les traditions.
- Pour plus de renseignements, rendez-vous sur les sites Internet www.sinaltrainal.org, www.coke-watch.com ou www.killercoke.org.

FX et Yolanda, secrétariat international de la CNT, secteur Amérique latine

PROJECTIONS-DÉBATS

Deux projections-débats sur le thème « Les luttes sociales et la place du mouvement libertaire en Colombie », autour du film *Campagne contre Coca-Cola*, en présence de Marco Antonio, militant de Estudios libertarios sont prévues à Toulouse, le mardi 7 novembre à 20 heures, au 18 rue de la Gloire, et à Paris, le samedi 11 novembre à 18 heures, au 33 rue des Vignoles, 75020. Pour obtenir plus d'informations, écrire à international@cnt-f.org.

Syndicalisme menacé en Corée du Sud

En août et septembre derniers, la répression syndicale en Corée du Sud a pris une tournure étatique. Plus d'une centaine de locaux syndicaux appartenant à la KGEU (Korean Government Employees' Union, organisation syndicale indépendante) ont été fermés par les forces de police, de nombreux militants ont été agressés et arrêtés. Cette répression a été ordonnée par le ministre de l'Administration gouvernementale et des Affaires intérieures afin de « prendre des mesures coercitives incluant l'interdiction des organisations illégales de fonctionnaires ». Cette décision gouvernementale est certainement liée à la directive visant à « promouvoir la transformation des organisations illégales en unions syndicales légales ». Cela ne vous rappelle-t-il rien ? Ici en France ? À la Poste ?

Dragi Karevski, secrétariat international de la CNT, secteur Asie.

Plus d'informations sur le site Internet de la KGEU : <http://inter.kgeu.org>.

Rencontres internationales en avril-mai 2007, à Paris

Après I 99 à San Francisco et I 02 à Essen, c'est à Paris que se tiendra I 07, du 27 avril au 1^{er} mai prochains, les nouvelles rencontres syndicalistes internationales. L'occasion de débattre et de rencontrer des militants des cinq continents autour de thèmes syndicaux et sociaux, autour de méthodes d'actions et surtout de renforcer les liens entre les travailleurs des différents pays face à leur ennemi commun, le capitalisme. Rien pour nous, tout pour tous ! Pour plus d'infos, ou pour annoncer votre venue, contactez le secrétariat international de la CNT : international@cnt-f.org.

BURKINA FASO

Vie chère, pauvreté, impunité : les syndicats font plier le pouvoir

Après plusieurs journées de grève générale, les syndicats burkinabés ont réussi, fin septembre, à faire plier le gouvernement de Blaise Compaoré... Retour sur une victoire pleine de promesses.

Depuis 1994, la situation socio-économique de notre pays va de mal en pis. Notre peuple est confronté à la vie dure, à la pauvreté, à la misère et à l'impunité. Les prix des produits de grande consommation ont connu plusieurs hausses alors que les salaires n'ont pas varié. Cette situation a provoqué une chute vertigineuse du pouvoir d'achat des populations. Notre pays a l'eau et l'électricité les plus chères du monde. Selon l'INSD (*Burkina Faso, la pauvreté en 2003*), « au regard d'un seuil absolu national de pauvreté fixé à 82,672 FCFA par personne et par an, 46,4 % de la population burkinabée sont concernés. »

Dans les quartiers périphériques de Ouagadougou, la capitale, des femmes passent des journées entières à vendre du sable et du gravier ramassés dans les caniveaux et les bas-fonds. La mendicité a atteint des proportions inquiétantes. Dans les campagnes, bon nombre de producteurs dans l'impossibilité d'assurer un repas par jour à leur famille ne peuvent plus se consacrer à leurs travaux champêtres et se transforment en ouvriers agricoles. D'autres sont obligés de brader leurs moyens de production. La plupart des fonctionnaires n'arrivent plus à joindre les deux bouts. Quant à la jeunesse, elle est confrontée au chômage et à l'analphabétisme. Avec la hausse des frais de scolarité de 10 à 15 % et la privatisation à outrance de l'école et de l'université, les enfants issus des couches pauvres sont de plus en plus exclus de l'école.

Cette situation chaotique est la conséquence de la satisfaction aux exigences du FMI et de la Banque mondiale par le pouvoir de Blaise Compaoré, cela pour continuer de bénéficier des crédits qui sont détournés à d'autres fins par son clan. Tout en refusant d'augmenter les salaires malgré la « croissance économique », les dignitaires de la IV^e République vivent actuellement dans un luxe insupportable, narguant ainsi le peuple. Rien qu'en 2003, près d'un milliard de FCFA a été attribué à certains bonzes du pouvoir pour l'achat de véhicules à usage personnel ; à l'occasion des fêtes de fin d'année, chaque ministre a reçu 1 million de FCFA.

C'est pourquoi depuis 2001, pour dire non à cette situation dramatique, un vaste mouvement syndical unitaire est né dans notre pays. Plusieurs grèves et manifestations ont été organisées par l'ensemble des syndicats et centrales syndicales. Pour l'année 2005, quatre grèves générales unitaires ont été organisées dont certaines pendant les campagnes électorales. En 2006, il y a eu par exemple les grèves des 23 et 24 mai, du 10 juin, le meeting et la marche nationale du 1^{er} juillet à Ouagadougou.

La dernière grève-manifestation date du 27 septembre 2006. Grâce à son succès, le gouvernement a lâché du lest au cours de discussions avec les syndicats les 28 et 29 septembre pour tenter de désamorcer la tension sociale : baisse des prix des hydrocarbures, relèvement du Smig, des allocations familiales, du taux de l'annuité, prise en charge des risques professionnels des agents publics et budgétisation du règlement de l'incidence financière des avancements des fonctionnaires. Certaines décisions de justice en faveur des travailleurs connaissent un début d'exécution.

Ces acquis importants des travailleurs viennent encore confirmer que seule la lutte paie. Et cette lutte doit se poursuivre avec détermination et en s'élargissant. Pain et liberté pour le Peuple !

Comité exécutif de l'Union générale des étudiants burkinabés



TOUTE L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE DE LA CNT EST SUR WWW.CNT-F.ORG/INTERNATIONAL

Pologne. Solidarité avec la CK-LA

Le Secrétariat international de la CNT a lancé au mois de septembre une souscription afin de financer l'achat d'un duplicateur pour nos camarades polonais de la CK-LA. Loin d'être finie, cette souscription ne fait que commencer : si vous avez oublié d'envoyer votre chèque ou si vous n'avez pas eu le temps de le faire, n'hésitez plus, il est encore temps de donner un coup de main... Envoyez vos chèques (mention au dos CK-LA) au Secrétariat international : 33, rue des Vignoles, 75020 Paris.

Palestine. Femmes de Dheisheh

Dans le cadre des Écrans rebelles, le Secrétariat international de la CNT organise, le samedi 19 novembre, une projection/débat sur la Palestine. 18 heures : projection du film *Les Enfants d'Arna* de Juliano Mer Khamis (84 min) et sous réserve un court film sur un projet mené dans le camp de réfugiés de Dheisheh par la CNT.

20heures : débat en présence de quatre femmes du camp de réfugiés de Dheisheh en tournée en France, d'un membre du comité populaire de ce même camp et du SI de la CNT. Le 17 novembre à 20 heures, débat au CIGP 21^{ter}, rue Voltaire, 75011 Paris : « Femmes palestiniennes dans les camps de réfugiés », avec la délégation de femmes du camp de Dheisheh et un représentant du comité populaire de ce camp.

Espagne. La CGT-E face à Peugeot

Le 25 septembre dernier, 120 militants de la CGT se sont rassemblés devant l'usine Peugeot de Villaverde (Madrid) pour dénoncer des licenciements au compte-gouttes et le risque de suppression de la troisième brigade, ce qui menacerait les emplois d'un millier de travailleurs. À l'intérieur de l'usine, 160 ouvriers ont débrayé durant la manifestation. Des militants de la coordination automobile de la CGT étaient présents (Ford, Renault, Volkswagen, Iveco, etc.) pour signifier que c'est l'ensemble du secteur qui est affecté par les licenciements massifs et la répression.

Argentine 1976-2006 : témoin du danger

1976 : instauration de la dictature militaire. 30 000 disparus. Le 18 septembre 2006, jour du verdict où le premier génocidaire est condamné à perpétuité, le principal témoin, Jorge Julio López, disparaît. À l'évidence un coup de semonce des partisans de la dictature. Le président de la république, Néstor Kirchner, n'a entrepris aucune épuration des ex-tortionnaires dans l'armée et la police. Les témoins importants n'ont pas été protégés. Le condamné, ex-commissaire de police, a écrit dans un livre en 1997, *La Otra Campana del Nunca Más* (« l'autre son de cloche du jamais plus ») : « Jamais je n'ai été complexé par aucun sentiment de faute. Pour avoir tué ? J'ai été l'exécuteur d'une loi faite par les hommes. J'ai été le gardien de préceptes divins. Au regard de ces deux raisons, je recommencerais à le faire. » L'Argentine a besoin de notre solidarité et de notre vigilance.

L'homme de Légende n'est plus...

David Gemmell nous a quitté le 28 juillet dernier. Les lecteurs du CS se souviennent peut-être des quelques lignes consacrées à la sortie de *Légende*, certainement son texte le plus abouti et le plus envoûtant. Dans un genre – la fantasy – qui flirte souvent avec le sexisme et autres idéologies nauséuses, Gemmell avait su lier le souffle épique (et même la tornade épique) – indispensable pour tenir le lecteur en haleine – et l'évocation du sort des sans-grade, des enrôlés malgré eux, des « petits »... La question de l'héroïsme traverse son



univers, non pas l'héroïsme aveugle et vaguement fasciste des superhéros, mais un style inimitable, une pensée juste, des œuvres qui resteront comme celles d'un grand auteur, et pas seulement à cause de ses deux mètres d'ex-vedeur de bar. Druss, Waylander... sont orphelins, nous aussi.

À lire :

Légende, David Gemmell, Bragelonne
L'Homme de Jérusalem, David Gemmell, Bragelonne
Waylander, David Gemmell, Bragelonne... et tous les autres !

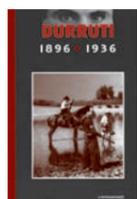
Montreuil en live

Montreuil, ville de résistance ou de résignation ?, à l'initiative de l'UL CNT Montreuil : film, débat, buvette, tables de presse, concert avec Fred Alpi et L'ennemi à l'intérieur. Dimanche 12 novembre 2006 de 14 heures à 19 heures à la Maison ouverte, 17, rue Hoche, M° Mairie de Montreuil.

Libertalia

Une nouvelle maison d'édition libertaire vient de naître : Libertalia. Un concert de soutien est organisé le samedi 4 novembre, à La Miroiterie, 88, rue de Ménilmontant, Paris, à 19 heures, entrée : 5 euros, avec Brixton Cats (punk rock, Paris), Skuds & Panic People (street punk & ska, Rennes), et Cartouche (punk 80's, Paris)

Durruti



À 14 heures, le 19 novembre 1936, Durruti est atteint d'une balle dans la région du cœur. Il meurt le lendemain à 6 heures du matin...

Pour le 70^e anniversaire

de sa mort, les éditions L'Insomniaque viennent de sortir un album, *Durruti 1896-1936*, qui suit en images l'itinéraire et l'univers de ce militant incontournable. Des centaines de clichés, familiers ou plus inattendus, rythment cet ouvrage en trois langues. Articles tirés de la presse de l'époque, témoignages et présentations historiques retracent, directement ou indirectement, le destin épique de Durruti. Un seul regret, la touche de certaines photos aurait pu se faire plus discrète... Reste un bel objet à lire et à feuilleter sans retenue. *Durruti 1896-1936*, Collectif, éditions L'Insomniaque.

ÉDITIONS CNT-RP : DES LECTURES MILITANTES

Plus de 25 titres publiés, de nombreux projets en cours, dont certains très ambitieux... En quinze ans, les éditions de la CNT région parisienne (CNT-RP) ont relevé le défi qu'elles s'étaient lancé : faire œuvre de formation historique et théorique, et ainsi éviter que la mémoire des luttes du mouvement ouvrier ne disparaisse totalement. La réputation de ce petit groupe très dynamique a dépassé le seul cercle cénestiste.

Pouvez-vous faire un bref retour sur l'histoire des éditions CNT-RP ?

Les éditions CNT-RP* : Les éditions CNT-RP ont été lancées, à l'origine, par un petit groupe de militants de la CNT qui souhaitaient aider à faire connaître l'histoire, les doctrines et les pratiques du syndicalisme révolutionnaire et/ou de l'anarchosyndicalisme. Le premier livre édité sous les auspices des éditions CNT-RP l'a été fin 1990 : il s'agissait d'un texte écrit par Pierre Besnard, l'animateur de la CGT-SR (syndicalisme révolutionnaire), *L'Éthique du syndicalisme*. Depuis, les éditions CNT-RP sont restées fidèles à leur objectif de départ et ont publié des textes sur l'histoire des mouvements ouvriers libertaires, pas seulement l'espagnol, mais aussi le français, le portugais ou le cubain, par exemple.

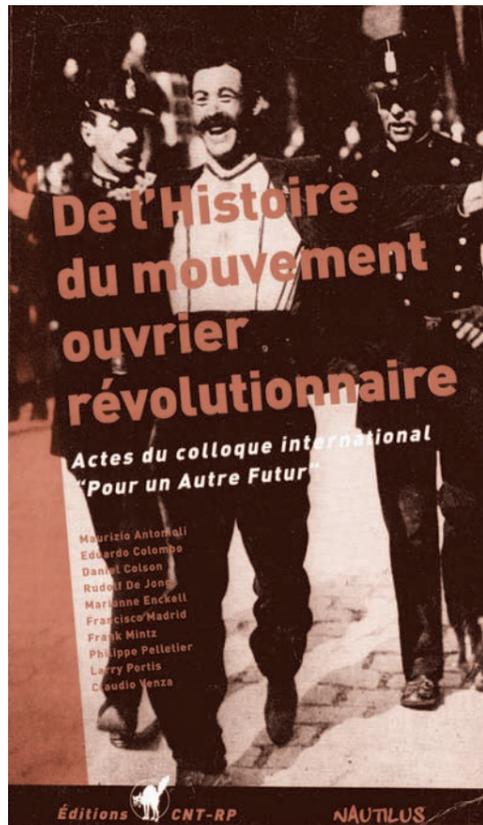
Cependant, chaque fois que cela a été possible, nous avons publié des textes sur des faits plus actuels : les luttes des femmes, les événements récents en Argentine, les fonds de pension, l'AGCS ou la critique de l'idéologie du choc des civilisations. Enfin, nous avons consacré quelques ouvrages à des sujets plus atypiques, comme la vie et l'œuvre du chansonnier anarchiste Gaston Couté ou l'histoire de la chanson populaire française.

Quel est le fonctionnement des éditions ? Comment sont choisis les titres ?

Notre groupe éditeur est constitué aujourd'hui de neuf membres qui, selon leurs compétences particulières, le temps dont ils disposent, etc., se chargent de faire vivre les éditions. Le minimum qui est attendu de chacun d'entre eux est précisément de lire les textes proposés aux éditions et de donner un avis sur l'intérêt de leur publication. De fait, le comité de lecture est le groupe éditeur lui-même. Dans le choix des livres ou brochures à éditer, nous essayons de tendre au consensus, mais il a pu arriver qu'un texte soit choisi malgré les réserves exprimées par tel ou telle d'entre nous.

En règle générale, la totalité du travail éditorial – correction des textes, maquette et éventuellement traduction de textes parus en langues étrangères – est fait par les membres du groupe, du moins ceux qui ont les compétences requises pour ces tâches. Pour ce qui est du travail de traduction, il a pu, à l'occasion, être fait en amont par des camarades, des amis, des connaissances, etc. Il faut noter aussi que nous avons pu compter sur la collaboration de dessinateurs comme Jacques Tardi ou du peintre espagnol Marcos Carrasquer pour illustrer les couvertures de certains de nos livres : cela a été fait chaque fois de façon tout à fait bénévole.

Actuellement, notre catalogue comprend 25 titres, auxquels il faudrait ajouter quatre ou cinq autres titres épuisés, dont la brochure du sociologue Alain Bihr sur les fonds de pension. Cela fait une moyenne annuelle somme toute très modeste, mais il convient



de noter que, après des débuts plutôt timides, le rythme de parution s'est accéléré de façon assez notable ces dernières années. Cependant, les limites qui sont les nôtres nous interdisent, pour le moment du moins, d'envisager la publication de plus de trois ou quatre livres par an.

Quelle est la diffusion des ouvrages édités ?

Étant donné la faible diffusion de nos livres, nous n'avons jamais dépassé un tirage de 2 000 exemplaires. Généralement, nos ouvrages sont tirés à 500 exemplaires, pas plus. Dès l'origine, les éditions CNT-RP ont été conçues comme des éditions militantes. Du coup, la diffusion s'opère essentiellement dans les cercles militants et en mettant à profit le réseau des petites librairies « alternatives ».

En l'état actuel de choses, nous aurions plus à perdre qu'à gagner, d'un strict point de vue comptable, à passer par un diffuseur. La promotion de nos livres se fait donc au sein des réseaux militants, et nous profitons de toutes les occasions possibles (Salon du livre libertaire, fête du *Combat syndicaliste*, etc.) pour faire connaître nos livres.

Quelle est l'actualité des éditions ? Quels sont vos projets pour l'année 2007 ?

Nous allons publier les actes du colloque « Les cent ans de la Charte d'Amiens », enrichis de documents d'époque, vers mars 2007, soit un an après la tenue de ce colloque organisé par les éditions. Autre projet, la reprise, en fac-similé, de *La Coutume ouvrière*, le très grand livre de Maxime Leroy sur la CGT d'avant-guerre (celle de 14-18).

Dans le courant de l'année 2007, nous serons sans doute en mesure de faire paraître la traduction d'un des chefs-d'œuvre de la pensée libertaire du XX^e siècle, *Nationalisme et culture*, de l'anarchosyndicaliste allemand Rudolf Rocker. Le livre a été traduit en de nombreuses langues, mais pas encore en français. Ce sera donc là un véritable événement, dont le mérite revient à notre amie Jacqueline Soubrier, qui, sans faire partie de notre groupe, s'est chargée bénévolement d'un travail long et ardu. C'est la même camarade qui s'est chargée aussi de la traduction d'une brochure du même Rocker, *La Tragédie de l'Espagne*, écrite en août 1937 et jamais traduite en français depuis : ce petit livre est sorti cet été, à l'occasion du 70^e anniversaire du 18 juillet 1936.

Enfin, nous travaillons activement à la réalisation d'un site Internet pour les éditions qui sera très prochainement en ligne...

Propos recueillis par
Grégory Chabat / Éducation 78

* Cette interview est une synthèse des réponses des différents collaborateurs des éditions. Nous avons maintenu ce caractère « collectif ».

Petit extrait du catalogue des éditions (disponible en écrivant à CNT Service librairie, 33 rue des Vignoles, 75020 Paris ou sur le site de la CNT, www.cnt-f.org rubrique « Publications ») : Rudolf Rocker, *La Tragédie de l'Espagne*, 118 pages, 12 euros + 2,65 euros frais de port.

Émile Pouget, *1906, le congrès syndicaliste d'Amiens*, 144 pages, 15 euros + 2,65 euros frais de port.

Michel Bakounine, *Vision anarchiste et syndicaliste*, Brochure syndicaliste n° 14, 78 p., 10 euros + 1,66 euros frais de port. Michel Bakounine, *La Commune de Paris*, 102 pages, 12 euros + 2,65 euros frais de port.

J-L Debry, *Pierre Pirotte ou Le Destin d'un communard*, 214 pages, 16 euros + 2,65 euros frais de port.

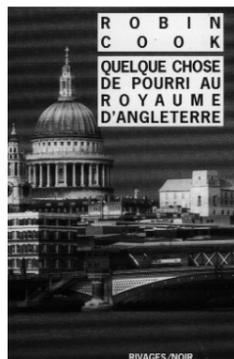
Les Temps maudits n° 24

- Deux expériences d'implantation CNT dans le secteur privé : Interiors et CAT
- Sous-traitance étrangère : la déréglementation en marche
- Réflexions sur la CNT à partir d'anniversaires
- Fleurs de pastèque, anarchisme et soleil levant : un entretien avec Kan Eguchi
- L'émir Ben Laden comme figure pop

La revue théorique de la CNT n° 24 est disponible à :
Les Temps maudits, Bourse du Travail, salle 15 bis,
42028 Saint-Étienne cedex 1.
7 euros l'unité à l'ordre de la CNT.
Mail : temps-maudits@cnt-f.org

À lire Robin Cook visionnaire ?

Quelque chose de pourri au royaume d'Angleterre à l'occasion de cette campagne présidentielle suscite une impression familière des plus désagréables. Que ce texte écrit en 1970, traduit il y a quelques mois en français, sorte dans la collection polar Rivages noir et non en SF ne rassure pas vraiment... Comment ne pas songer à notre petit gnome et à son Kärcher lorsque Robin Cook dépeint la lente dérive fasciste d'un gouvernement britannique imaginaire ? Pour décrire cette gangrène qui ravage l'Angleterre des années 70, l'auteur a choisi le point de vue d'un journaliste, opposant clairvoyant mais guère redoutable, exilé volontaire en Italie. C'est depuis la campagne toscane que nous suivons la lente décomposition de la société anglaise, la succession des lâchetés quotidiennes et de la passivité collective. Jusqu'au jour où le gouvernement britannique part à la recherche de ses expatriés pour les ramener dans des camps d'internement pour déviants. Au bout du voyage, deux issues : la résignation et la collaboration ou bien la mort... Ça rappelle Orwell ou *L'Aveu...* adapté à la réalité d'une société occidentale moderne fatiguée de la démocratie. Un voyage aux pays des apprentis dictateurs... Ah, j'oubliais, Jobling, le dictateur



new-look inventé par Cook, prétend gouverner « au nom du socialisme »... Pourvu que Ségolène ne tombe pas sur ce texte !
Quelque chose de pourri au royaume d'Angleterre, Robin Cook, Rivages noir.

Cinéma Bamako



Dans son nouveau film, *Bamako*, le cinéaste malien Abderrahmane Sissako met en scène, dans la cour d'une maison malienne où la vie quotidienne continue de s'écouler, le procès du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale à propos de leurs responsabilités dans la situation économique africaine. Une belle manière d'aborder l'un des problèmes fondamentaux du monde actuel. Sortie le 18 octobre, projections jusqu'en décembre dans différents cinémas, suivies de débats avec le Comité pour l'annulation de la dette du tiers-monde. Voir www.cadtm.org pour plus d'infos.

Musique Keny Arkana

Le 16 octobre 2006 est sorti *Entre ciment et belle étoile*, premier album officiel de la rapeuse marseillaise Keny Arkana. Une voix rageuse pour critiquer et appeler à la lutte, à l'entraide, comme un retour aux sources du rap :

« Et toi l'rap, t'as oublié ce qui faisait ta force / Et l'rap, retourne pas ta veste ta contestation est dans le fossé / Et l'rap, réveille-toi, j'sais que t'es pas mort juste hypnotisé / Par l'ennemi, celui qu'à la base tu maudissais / Et l'rap, certains ont besoin de toi en bas / La voix des oubliés, souviens-toi, l'combat est rude et beaucoup croient en toi / En ton intégrité, tes revendications critique du monde qui nous entoure. »
Plus d'infos et des extraits sur www.keny-arkana.com.



Sarkozy

Roi des squatteurs

Nicolas Sarkozy expulse à Cachan ? Expulsons place Beauvau ! Car le ministère de l'Intérieur abrite un squatteur des médias hors pair: son travail de longue haleine lui a permis de monter des réseaux pour faire pression sur les rédactions.

SARKO CHOUCHOU DES MÉDIAS



2002, Nicolas Sarkozy est nommé à l'Intérieur, il est partout. Et va le rester. En pleine guerre du Golfe, 269 sujets lui sont consacrés sur TF1 et France 2, contre moitié moins à Villepin, aux Affaires étrangères ; il convoque les caméras aux Tarterêts ou aux Mureaux, veut « kârcheriser » les racailles, exhibe ses coups de filet antiterroristes ; sur France 3, il fait figure de victime de harcèlement médiatique quand il s'exprime sur sa rupture avec Cécilia ; il est invité par Michel Drucker dans « Vivement Dimanche », etc. Dans la presse, il peut compter sur *Paris Match* et *Le Figaro*. À la radio, France Inter et Europe 1 nous régurgitent en chœur la même Sarko-soupe. Sur Internet, le patron de l'UMP a mobilisé une armée de bloggers pour raconter son université d'été. Et il a sorti son livre *Témoignage* cet été, sans compter le nombre d'ouvrages complaisants à son égard.

Ministre de l'Intimidation

Mais comment ce fils d'immigré s'y prend-il ? Il a compris que pour aller loin il devait bichonner son image, et que les grands patrons des médias pourraient l'y aider. Il est donc devenu leur ami. De Bouygues à Lagardère, Sarkozy sait s'entourer mais aussi signifier ses exigences. Il a ainsi fait pression sur les rédactions de France 2 et TF1 lors des émeutes en banlieue, fin 2005, pour éviter toute dramatisation. Il n'a accepté de passer dans « Le Grand Journal » (Canal Plus) que s'il figurait avec Denisot en une de TV Mag (5 millions d'exemplaires). Il a été jusqu'à convoquer un éditeur pour lui interdire la publication d'une biographie de sa femme fin 2005. Devant ces pressions, les rédactions s'autocensurent, voire collaborent. La direction de l'AFP, en été 2005, a communiqué des photos permettant d'identifier des syndicalistes corses s'en prenant à un policier en civil. *Paris Match* a fait disparaître d'un entretien avec Yannick Noah cette phrase : « Si Sarkozy passe [en 2007], je me casse. » Plus récemment, le directeur de la rédaction de *La Tribune* a censuré un sondage donnant Royal devant Sarkozy pour 2007.

Perquisitions en série

Mais la plus belle manip de Sarkozy est celle qui a abouti en juin dernier : sur sa suggestion, son ami Lagardère a « remercié » Alain Genestar, directeur de la rédaction de *Paris Match*, pour avoir publié des photos de Cécilia Sarkozy en compagnie d'un autre que son mari en 2005. Un journaliste viré sur une frustration du ministre de l'Intérieur : la liberté de la presse en danger ? Dernière couche : les perquisitions aux sièges de journaux et chez les journalistes s'accroissent. Les plus récentes ont eu lieu au *Point*, au *Midi Libre*, à *Nice Matin*, à France 3-Centre, etc. L'augure d'une remise en cause du droit des journalistes à garder leurs sources secrètes, ça finit par faire beaucoup (trop) pour un pays où les médias sont censés être libres.

Miya T. SIPM RP

Au travail aussi, luttons contre les violences sexistes !

Au mois de mai 2005, une salariée travaillant pour une société sous-traitante de nettoyage sur un site de la Bibliothèque nationale de France s'est adressée aux syndicats suite à une agression physique commise par un « collègue » de l'établissement. Peu de suites au niveau de la bibliothèque. L'agresseur a en effet poursuivi sans souci son travail dans les mêmes conditions que précédemment, alors même qu'il sera condamné quelques mois plus tard par un tribunal. De son côté, la femme de ménage, qui a donc porté plainte, a fait l'objet d'une tentative d'éloignement de la part de son entreprise qui a essayé de lui faire retirer sa plainte.

Face à cette affaire et à d'autres, il nous a semblé nécessaire d'engager une réflexion sur la question des violences que rencontrent les femmes sur leur lieu de travail. En effet, il n'est pas apparu tout à fait anodin que la personne agressée soit une femme et qu'elle l'ait été par un homme. Si la victime a cette fois voulu être rétablie dans ses droits malgré le déni des violences exprimées par les différentes hiérarchies, la plupart des femmes agressées ne se font pas connaître. Le silence est souvent de mise face à une justice qui dans ce cadre ressemble à un parcours du combattant, en l'occurrence de la combattante. On pourrait penser que les hommes sont aussi concernés par ce problème que les femmes, sauf qu'il ne s'agit pas là de violences et de souffrances liées aux conditions dans lesquelles les travailleurs exercent leurs emplois, mais de violences spécifiques qui, au regard de leur situation professionnelle et du sexisme ordinaire, touchent essentiellement les femmes. Il fallait donc rendre visible cette question, que peu d'établissements publics et privés aiment aborder, et interpeller les principaux protagonistes : les personnels hommes et femmes de l'établissement, mais aussi les structures médicales et encadrantes. C'est pourquoi les sections CNT et SUD, rejointes par les autres sections syndicales de la BNF, ont invité l'Association contre les violences faites aux femmes au travail (AVFT). Les intervenantes de l'association ont volontiers accepté cette démarche à caractère militant en venant présenter, en septembre dernier, la réalité des faits, les procédures à suivre pour y faire face et en engageant un débat avec les personnels. Il s'agissait là d'une initiative très peu courante et qui a réuni près de 70 personnes.

Toutefois, si les luttes du mouvement féministe ont entraîné la création de lois qui permettent aux femmes de se défendre et d'obtenir la reconnaissance des actes de violences subies et ainsi sortir du déni, très peu de procédures parviennent à leur terme. Car, à l'instar des tribunaux, c'est la société dans son ensemble qui ne semble pas prête à vouloir entendre ces problèmes : la question des violences envers les femmes commence tout juste à émerger concernant les violences conjugales, mais celles subies au travail restent largement évacuées du débat ou souvent perçues comme si infinitésimales qu'il ne semble pas nécessaire d'en parler*. C'est que le chantier est vaste, dans une société où la situation au travail est très inégalitaire pour les femmes (surchômage, temps partiels imposés, ségrégation professionnelle, inégalités salariales, mesures gouvernementales favorisant le retour à la sphère

domestique alors même qu'elles n'en sont pas encore tout à fait sorties, etc.) et dans un environnement où la télévision, la publicité, la pornographie ou la prostitution, à travers un véritable système d'exploitation commerciale ou criminelle, ne manquent pas de nous suggérer que les femmes sont là essentiellement pour le plaisir des hommes et à leur disposition.

Par conséquent, au travail comme ailleurs, il est du ressort des hommes et des femmes de lutter pour gagner l'égalité réelle. Tant que la société ne se sera pas dotée de moyens adéquats pour se prémunir de ce type de conflit, la solidarité restera un outil essentiel, car elle demeure le meilleur moyen de ne pas laisser la victime isolée et dans la crainte de perdre son boulot, comme on l'observe bien souvent.

Section BNF Culture-Spectacle RP

* À ce sujet, il est d'autant plus difficile de porter la contradiction que les études et les chiffres sont rares. Une étude de 2002 indique que 98 % des agresseurs sont des hommes et que 80 % des victimes sont des femmes. Chaque année, 2 % des femmes subissent un harcèlement sexuel et 9 %, des agressions verbales au travail. On se souviendra des ouvrières de chez Maryflo-Confection, dans le Morbihan, qui en 1997 s'étaient mises en grève pour mettre fin aux injures sexistes humiliantes de leur chef, qui avait pour but inavoué de pousser les plus anciennes à la démission afin de les remplacer par des plus jeunes en contrats précaires.



LE COMBAT SYNDICALISTE

Directeur de la publication
Jean-Luc Roubier
CPPAP N° 0608S06521-TGI N°97/93

Rédaction
combat-syndicaliste@cnt-f.org
CS c/o CNT, 33 rue des Vignoles, 75020 Paris

Administration
cs-administration@cnt-f.org
CS c/o CNT, 18 av. de la Gloire, 31500 Toulouse

Abonnements
Voir le coupon ci-contre

Impression sur papier recyclé
SCOP Imprimerie 34
8 rue de Bagnolet, 31500 Toulouse

La rédaction, la saisie des textes, la correction, le SR, la mise en page, la conception, le routage et l'administration du *Combat syndicaliste* sont effectués par des syndiqués après leurs journées de travail.

LA RÉDACTION

Le prochain numéro du *Combat syndicaliste* sortira aux alentours du 28 novembre. Nous bouclons le numéro aux alentours du 15 novembre.

Toutes vos idées d'articles sont les bienvenues, essayez de nous contacter avant d'écrire pour éviter les doublons. Le nombre de signes que nous communiquons pour l'écriture des articles est un nombre à respecter. Le dépassement des délais discutés entraîne une surcharge de travail. Merci de respecter ces quelques consignes, cela facilite le travail des militants qui réalisent notre journal.

ABONNEZ-VOUS AU COMBAT SYNDICALISTE

Je m'abonne pour 11 numéros (1 an) au prix de
 30€ (soutien), 22€ (standard), à partir du numéro :
 Si réabonnement merci de cocher la case:

NOM PRÉNOM
 ADRESSE
 CP VILLE
 SECTEUR D'ACTIVITÉ
 PROFESSION
 MAIL

Chèque à l'ordre du *Combat syndicaliste* à renvoyer à Combat syndicaliste c/o CNT 31, 18 av. de la Gloire, 31500 Toulouse.

COCA COLA ASSASSINE

LES SYNDICALISTES COLOMBIENS



NE

FINANÇONS PAS LA MORT !

Imprimé par nos soins. CNT. Sept. 2006

CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL



33, RUE DES VIGNOLES 75020 PARIS MAIL: cnt@cnt-f.org / www.cnt-f.org